

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

*Relevé de conclusions du 21 février 2019*

### Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU du 13 décembre 2018 et du 24 janvier 2019
3. Point d'avancement de la campagne d'autoévaluation des mentions de diplômes
4. Présentation BiBoard : outil dynamique de suivi des effectifs et des indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle
5. Etudes
  - 5.1. Présentation du projet d'arrêté relatif au calendrier des admissions et inscriptions 2019-2020
  - 5.2. Approbation de la création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion
  - 5.3. Approbation de la création du DU International Business
  - 5.4. Approbation de la création du parcours *Radioprotection* en M2 au sein de la mention Physique
  - 5.5. Approbation de la création de parcours franco-allemands au sein de différentes mentions de master de la Faculté de Droit
  - 5.6. Présentation de la suppression du parcours *Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE)* en M2 au sein de la mention Didactique des langues
  - 5.7. Approbation du règlement des études du DAEU SONATE
6. Vie étudiante
  - 6.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
7. Questions diverses

*Lors de la séance, les points n'ont pas été présentés dans l'ordre indiqué sur la convocation. L'ordre du jour du relevé de conclusions correspond au déroulement de la séance.*

### Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			
Patrice MORAND			
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT			Patricia LADRET
Philippe SALTEL		X	
Romain TINIÈRE	X		
Jean-Gabriel VALAY			Romain TINIÈRE

### Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN		X	
Viviane CLAVIER			Virginie ZAMPA
Christian DEPRET			
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS			
Patricia LADRET	X		
Geneviève NOUYRIGAT			Séverine RUSSET PENKETH
Séverine RUSSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

### Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON	X		
Pascale ROBERT			Pierre-André PICHON

### Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		<i>En attente</i>	

Salomé BURGET	X	Théo MAURETTE	
Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Marion BOUTET	Paul COLLEMARE	
Maelys FAURE	X	Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE		Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	X
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	X	Melina M'BOMA	
Monsef MAKHLOUF	X	Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART		Marion BOUTET	X
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Clément TICHON	Excusé	Flora L'HERRON	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
<b>Personnalités extérieures</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Présent</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Présent</b>
Bénédicte CORVAISIER	Excusée	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Sylviane HENNEBICQ	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Excusée		
<b>Invités permanents</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle		X
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE	Directrice de la DFCA	X	
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
<b>Invités ponctuels</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Christian DEFELIX	Présentation du DU International Business	X	
Alexis GARAPIN	Présentation du parcours Managerial Economics for International Markets	X	
Lionel FILIPPI	Présentation du parcours Managerial Economics for International Markets	X	
Jean-François ADAM	Présentation du parcours Radioprotection	X	
Gilles HENRI	Présentation du parcours Radioprotection	X	
Paul MAGNAND	Présentation BiBoard	X	

## SEANCE PLENIERE

*Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant l'approbation des relevés de conclusions et le parcours Managerial Economics for International Markets qui ont lieu à main levée.*

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des modifications apportées à l'ordre du jour : le point 5.3, initialement intitulé « Approbation de la création du DU Bachelor in International Business – DU BIB », est modifié.

### Ordre du jour : Modification

#### 5. Etudes

- 5.1 Présentation du projet d'arrêté relatif au calendrier des admissions et inscriptions 2019-2020
- 5.2 Approbation de la création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion
- 5.3 [Approbation de la création du DU International Business](#)

### 1. Informations du Vice-Président

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des changements de composition de la CFVU :

- **Composition de la CFVU**

Démission de Michel MACIAS, remplacé par Isabelle DELHOTEL

Démission de Jonathan MIAL (déposée ce jour)

### 2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU du 13 décembre 2018 et du 24 janvier 2019

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture des relevés de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 13 décembre 2018.

**Avec 23 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 13 décembre 2018.**

[Annexe 1a : Relevé de conclusions du 13 décembre 2018](#)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 24 janvier 2019.

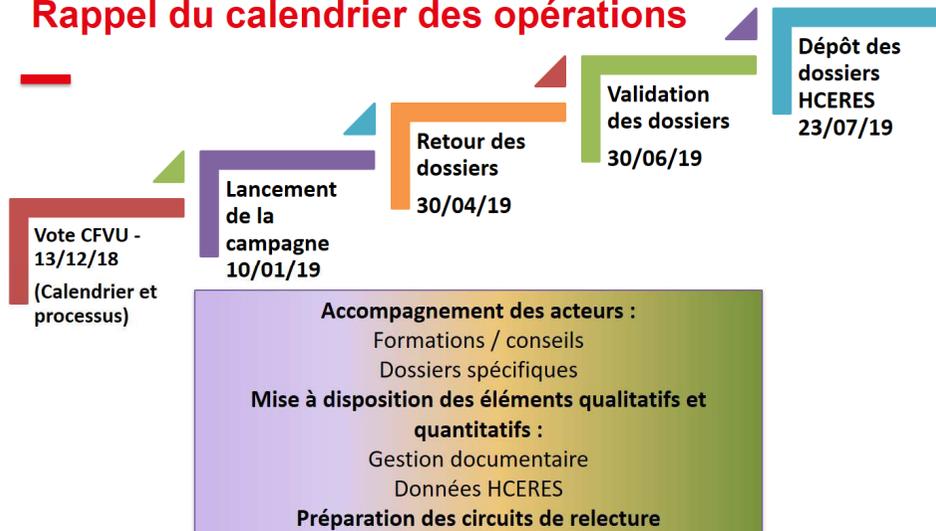
**Avec 23 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 24 janvier 2019.**

[Annexe 1b : Relevé de conclusions du 24 janvier 2019](#)

### 3. Point d'avancement de la campagne d'autoévaluation des mentions de diplômes

Anne BOITARD présente l'avancement de la campagne d'autoévaluation des mentions de diplômes.

#### Rappel du calendrier des opérations



#### Accompagnement des acteurs

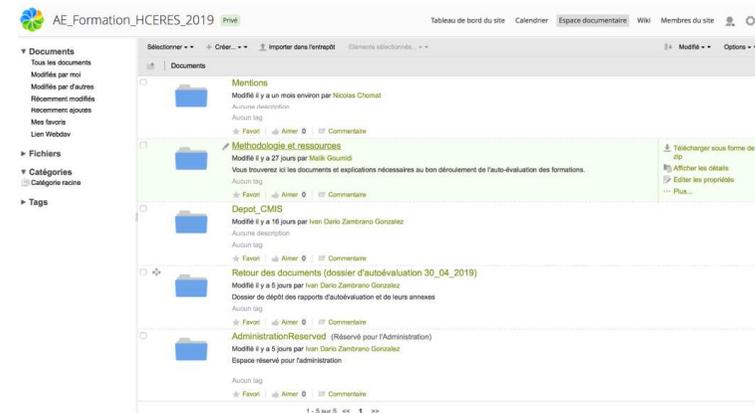
- Les rencontres composantes
  - Seules 3 composantes non rencontrées
- Formats et contenus adaptés à chaque rencontre (retour sur l'enquête mention, compréhension du référentiel et des enjeux de l'AE, conseils de perfectionnement...)

- Les formations référentiel et Tableaux de bord
  - 18 séances de 3h00 pour 125 participants
  - Proposition en cours pour un autre format d'accompagnement à la rédaction des dossiers

#### GED

##### Gestion documentaire

- Ouverte en retard (gestion des droits) le 24/01/19



#### Dossiers MEEF

- Accompagnant spécifique
  - Rencontre avec VPF USMB et Dir ESPE
  - Rencontres programmées avec les porteurs
    - Dossier pilotage
    - Dossiers mentions



Réforme des ESPE en cours.  
Implication du rectorat sur la partie pilotage du dossier  
Accréditation récente des MEEF en 2017

## Les prochaines échéances

- Validation des binômes de relecture
- Validation de la grille de relecture des dossiers
- Proposition d'une réunion d'avancement en plénière courant mars pour répondre aux questions et faire un point sur l'avancement des opérations.

Question d'Alexis GARAPIN : Nous portons deux mentions avec l'ESPE. J'ai mis en place une procédure interne à la faculté pour le rendu des dossiers, et je n'ai pas réussi à savoir ce qui se passait du côté de l'ESPE. Avez-vous programmé des rencontres avec les porteurs de mentions de cette composante ?

Réponse d'Anne BOITARD : Oui, nous allons les rencontrer la semaine prochaine. Ce sera l'occasion de savoir comment ils vont travailler avec les responsables de parcours.

Question d'Alexis GARAPIN : La réunion d'avancement prévue courant mars est-elle déjà fixée ? Serait-il possible de l'organiser plus tôt ? En effet, j'ai fixé en interne le rendu des dossiers pour le 15 mars, afin de pouvoir les relire.

Réponse d'Anne BOITARD : La date n'est pas encore fixée. L'objectif de cette réunion est de répondre aux questions concernant l'autoévaluation.

Réponse de Nicolas LESCA : Si vous avez des questions suite à la relecture des dossiers, vous pourrez nous solliciter. L'accompagnement est prévu jusqu'à la fin du processus.

## 4. Présentation BiBoard : outil dynamique de suivi des effectifs et des indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle

Anne BOITARD présente BiBoard, un outil dynamique de suivi des effectifs et des indicateurs de réussite, et d'insertion professionnelle.

Dans cette phase d'autoévaluation des mentions de formation, la DMAP se positionne dans l'accompagnement des équipes pédagogiques. Il s'agit ici de présenter le travail mené par l'Observatoire des formations, réunissant cinq chargés d'étude, de production et d'analyse de données, sous la responsabilité de Paul MAGNAND.

### Contexte : autoévaluation et attentes des évaluateurs

- L'évaluation externe s'appuie sur les dossiers d'autoévaluation des formations, qui sont soumis à des attentes spécifiques autour des données utilisées pour le pilotage des formations et pour construire l'analyse de l'activité d'une formation ;
- Ces attentes évoluent au fur et à mesure des vagues :

VAGUE	AERES - 2009	HCERES - 2014	HCERES – En cours
Attentes sur les données	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier l'existence de la production des données sur les formations ;</li><li>- Comprendre la structuration de la production (enquêtes centralisées, thématiques d'études, etc.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déterminer le niveau de diffusion des données, par la présence d'éléments chiffrés dans les dossiers ;</li><li>- Vérifier l'existence de l'étude de certaines thématiques (par ex. la prise en compte de l'avis de l'étudiant dans les méthodes d'évaluation)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Postulat : existence et professionnalisation de la production des données, et diffusion vers les acteurs ;</li><li>- Attentes : voir apparaître dans les dossiers les analyses des données et les usages pour le pilotage</li></ul>

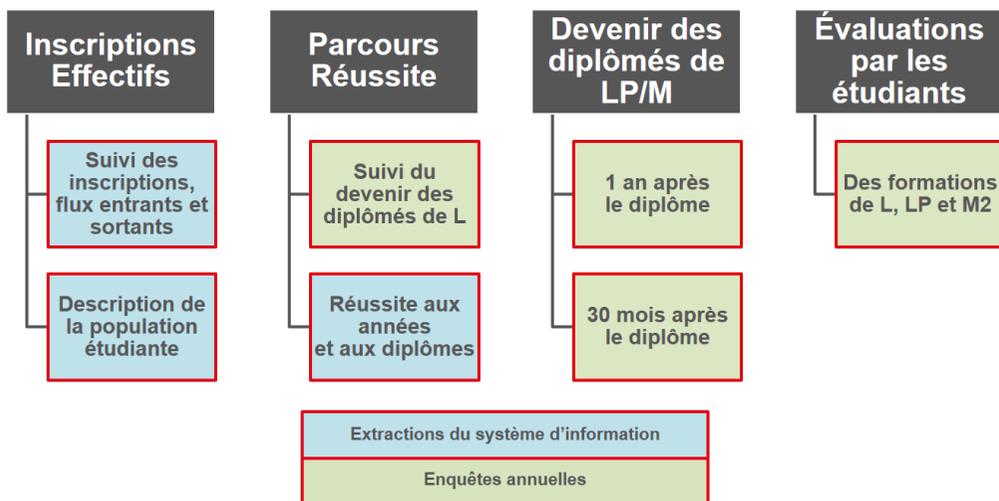
Les attentes se traduisent à 2 niveaux :

- Pour l'UGA, faire la preuve de la maîtrise de la production et de la diffusion des données ;
- Pour les équipes pédagogiques, montrer leur capacité à appuyer l'analyse de l'activité de la formation sur des éléments chiffrés de performance, connus et traités au regard de ses objectifs.

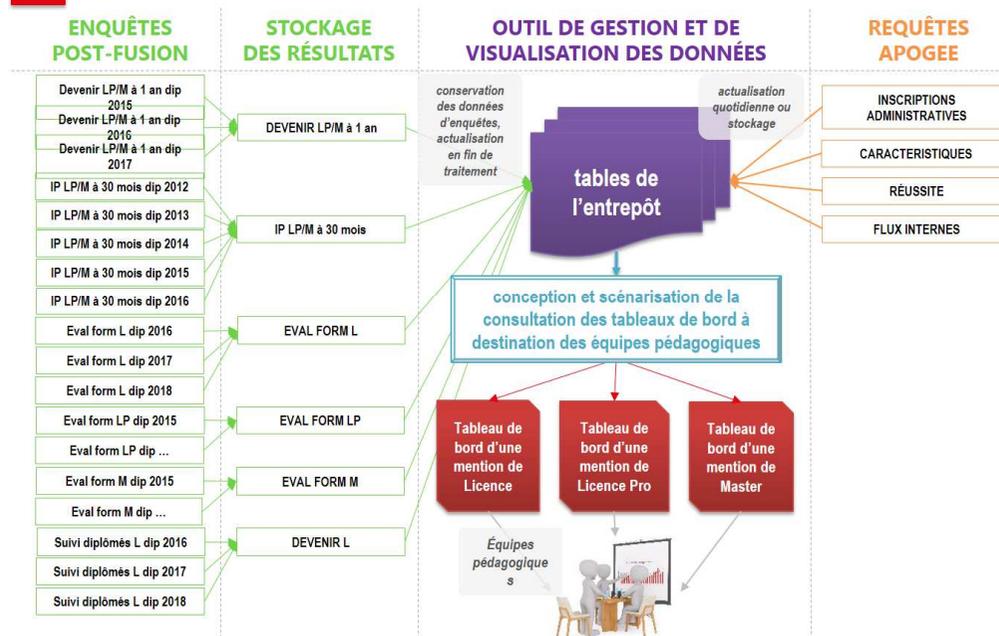
## Objectifs pour la diffusion et le choix de l'outil

- Centraliser l'accès aux données produites par l'observatoire
  - enquêtes réalisées de façon récurrente auprès des étudiants et diplômés
  - extractions du système de gestion des étudiants (APOGEE)
- Ouvrir la consultation des données
  - aux porteurs des formations dans le cadre de l'autoévaluation et du pilotage de leur formation
  - en sécurisant l'accès aux données d'évaluation par l'étudiant
  - en adéquation avec la démarche d'une composante sur ces thématiques
- Concevoir un outil durable, qui s'actualise et s'enrichit
  - à chaque nouvelle année universitaire (inscriptions au 15 janvier, réussite de n-1, etc.)
  - à chaque publication des résultats des enquêtes (insertion professionnelle, évaluations)
  - quotidiennement dans le cadre du suivi des inscriptions

## Mise en œuvre : thématiques, moyens de production des données (1/2)



## Mise en œuvre : structuration de la production pour la diffusion (2/2)



## Livrable : tableaux de bord à destination des équipes pédagogiques

<http://biboard.u-ga.fr/>

### Structuration

- « À propos des tableaux de bord » : échanges avec les porteurs de formation et tutoriels d'utilisation des fonctions de l'outil (impression, tableau croisé dynamique, merci DAPI)
- « Formation » : accès aux pages des tableaux de bord d'une formation de L, LP et M

### Dernières actualisations

- données sur la réussite (saisie dans APOGEE)
- évaluation des formations de L (2018)
- devenir des diplômés de L en 2018
- mise à disposition de la fiche récapitulative HCERES

### Prochaines actualisations

- devenir à 30 mois des diplômés de LP et M en 2016

Anne BOITARD présente l'outil mis à la disposition des responsables de formation.

## BiBoard – Accueil

Dans le cadre de l'autoévaluation, il est demandé de fournir un tableau récapitulatif des effectifs ainsi qu'un tableau concernant l'insertion professionnelle (ou « devenir des diplômés »). Ces tableaux sont préparés et les responsables de mention y ont accès via BiBoard.

Question de Nicolas LESCA : Est-ce que cela signifie que les composantes n'ont pas besoin de produire ces données et peuvent prendre les tableaux tels quels, sauf si elles préfèrent utiliser leurs propres chiffres ?

Réponse d'Anne BOITARD : Il est prévu de remonter cette fiche-là pour chaque mention car il est important, vis-à-vis du HCERES, que les données soient produites par un observatoire. Si le responsable de la formation pense que les chiffres ne sont pas justes, la consigne est de prendre contact avec l'observatoire pour que nous puissions vérifier où se situe l'incohérence.

Nous travaillons avec des tables de correspondances pour faire le lien entre l'ancienne offre et l'offre actuelle ; en effet, les données remontent à 2014 et 2015, et il se peut par exemple qu'un parcours n'ait pas été rattaché à la bonne mention.

Si les responsables de formation ont d'autres données chiffrées pour alimenter leur rapport, ils sont invités à ajouter des annexes. Tout cela a été précisé aux porteurs de mention dans le cadre des formations.

Question de Nicolas LESCA : Est-ce que les membres de la CFVU ont accès aux données BiBoard pour toute l'offre de formation ?

Réponse d'Anne BOITARD : Non, il s'agit d'un outil conçu pour piloter une mention et seuls les responsables de formation y ont accès, conformément aux engagements qui ont été pris avec les enseignants. En Licence, certaines données (hors données qualitatives et résultats de l'évaluation des formations) sont visibles par l'ensemble des responsables de Licence, alors qu'en Licence Professionnelle et en Master, chaque équipe a seulement accès aux données concernant sa propre formation.

## BiBoard – Exemple de rubrique « Devenir des diplômés »

ACCUEIL EFFECTIFS RÉUSSITE FLUX ENQUÊTES HCERES

### DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE LICENCE

Arts du Spectacle

#### 1. MÉTHODOLOGIE

Les enquêtes de devenir des diplômés de Licence sont menées à la fin de l'année civile de l'obtention du diplôme (environ 6 mois après la sortie). Pour les diplômés qui poursuivent leurs études à l'UGA, les informations sont importées directement à partir du système de gestion des études APOGEE. Compte tenu de la période d'interrogation, le nombre de diplômés d'une Licence peut connaître des variations par rapport à une requête effectuée à une période plus éloignée de l'obtention du diplôme, en raison du temps nécessaire à la fiabilisation de l'obtention du diplôme dans les systèmes d'informations.

Ces enquêtes, menées depuis la création de l'UGA (diplômés 2015 enquêtés en décembre 2015), poursuivent un double objectif : 1/ une couverture du devenir la plus exhaustive possible (la part des situations connues s'établit au-delà de 80%) et 2/ permettre aux diplômés d'évaluer leur formation (dans le cadre de l'évaluation des formations accréditées de L, LP et M, sur les dimensions du contenu, des modalités pédagogiques, organisation matérielle de la formation, contrôle des connaissances, informations reçues pour la construction du parcours d'études). Des périodes de relances téléphoniques sont donc organisées afin d'augmenter les taux de réponse à ces enquêtes, de la même façon que pour le suivi du devenir des diplômés de Master ou de Licence Pro.

#### 2. DÉTAIL DES SITUATIONS SELON L'ANNÉE ET LA MODALITÉ D'OBTENTION DU DIPLÔME

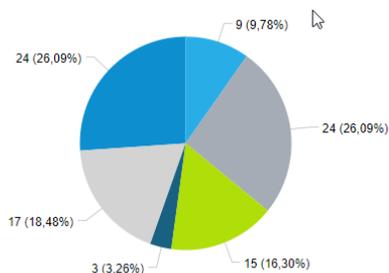
Plusieurs indicateurs sont disponibles à partir de ce graphique en cliquant sur la légende pour désactiver la prise en compte de certaines populations.

Par exemple, la première lecture indique le taux de situations connues. Puis, en retirant les "situations inconnues" (en cliquant sur la légende), on peut calculer le taux de poursuite d'études parmi les situations connues. Enfin, en ne sélectionnant que les poursuites en M1, on peut afficher la part des M1 suivis à l'UGA parmi l'ensemble des poursuites en M1.

2018  
2017  
2016  
2015

AUTRES DIPLÔMÉS HORS UGA  
ARRET OU CESURE  
M1 HORS UGA  
AUTRES DIPLÔMÉS UGA  
SITUATIONS INCONNUES  
M1 UGA

FILTRE DE PAGE



Arts du Spectacle  
Arts du Spectacle - Lettres Modernes - Valence

## BiBoard – Exemple de répertoire des emplois

ACCUEIL EFFECTIFS RÉUSSITE FLUX DEVENIR ÉVALUATION HCERES

### RÉPERTOIRE DES EMPLOIS À DEUX ANS

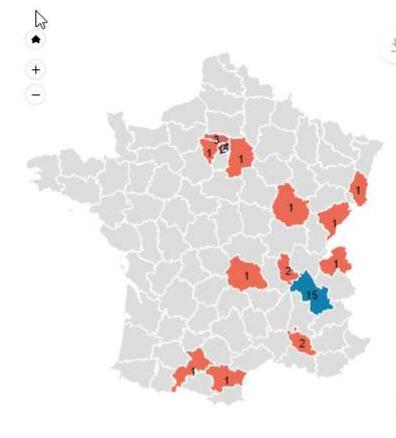
Chimie

Appliquer un filtre à la page

Population, Parcours

Sélectionner une population

Sélectionnez un parcours



46 diplômés répondants en emploi

0 15

6 répondants à l'étranger

Le tableau ci-dessous ne prend en compte que les répondants ayant déclaré leur intitulé d'emploi au 1er décembre

Année	Intitulé emploi	Statut ou contrat de travail	Niveau de l'emploi	Taille de l'entreprise	Adéquation spécialité formation	Adéquation niveau formation	Temps de travail	Salaire mensuel net primes incluses	Lieu	Pays	Code ROME
2014-2015	Technicien de production	CDI et indépendants	Professions intermédiaires	de 10 à 49	Non	Non	Temps plein	1450	63	France	
2014-2015	Technicien contrôle qualité	CDD et assimilés	Professions intermédiaires	500 et plus	Oui	Oui	Temps plein	1575	68	France	
2014-2015	Responsable technique du service de chromatographie	Fonctionnaires	Cadres et professions supérieures		Oui	Oui	Temps plein	1850	38	France	

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Où peut-on voir le taux de répondants ?

Réponse d'Anne BOITARD : Le nombre de personnes faisant partie du répertoire d'emplois est affiché. Cette rubrique consiste en une information

qualitative pour connaître les emplois occupés. Le taux de répondants apparaît dans la fiche des données statistiques.

Anne BOITARD indique que les répertoires d'emplois sont importants pour valoriser les formations, notamment de Master et de Licence Professionnelle ; il s'agit de l'une des dimensions du référentiel d'évaluation.

Question de Romain TINIÈRE : Est-ce que l'onglet « évaluation » correspond à une autoévaluation de la formation par les étudiants ?

Réponse d'Anne BOITARD : Oui, il s'agit bien de l'évaluation des formations par les étudiants.

Question de Romain TINIÈRE : L'UGA a demandé cette autoévaluation pour toutes les formations. Pourquoi arrive-t-il qu'on ne retrouve aucun élément à l'intérieur de cette rubrique ?

Réponse d'Anne BOITARD : Si rien n'apparaît, c'est pour respecter la confidentialité que nous évoquons tout à l'heure. Lorsque l'on a accès au tableau de bord, on a accès à tout, excepté l'évaluation. Les enseignants peuvent cliquer sur l'icône de l'accueil pour demander l'accès à ces données.

## BiBoard – Exemple des premiers résultats de l'évaluation d'une formation

Choix d'une population de répondants

Présentiel ▼

2018  
 2017  
 2016

Sélectionner un parcours ▼



Consulter le questionnaire

### I. Objectifs et organisation de la formation

Diplômés	Répondants	Mesures	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
92	68	1. Compréhension des objectifs de la formation	0,0 %	2,9 %	11,8 %	55,9 %	29,4 %
92	67	2. Perception de l'évolution des enseignements	0,0 %	1,5 %	26,9 %	50,7 %	20,9 %
92	68	3. Contenu conforme au programme annoncé	0,0 %	4,4 %	23,5 %	54,4 %	17,6 %
92	68	4. Informations sur les parcours et les options	7,4 %	23,5 %	30,9 %	27,9 %	10,3 %
92	68	5. Informations sur l'organisation administrative (inscriptions, emploi du temps...)	14,7 %	35,3 %	27,9 %	17,6 %	4,4 %

### II. Contenus des enseignements et méthodes pédagogiques

Diplômés	Répondants	Mesures	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
92	68	6. Enseignements reçus intéressants	0,0 %	1,5 %	13,2 %	52,9 %	32,4 %
92	68	7. Matières organisées de façon cohérente	1,5 %	10,3 %	29,4 %	50,0 %	8,8 %
92	68	8. Complémentarité entre CH et TD	1,5 %	5,9 %	30,9 %	45,6 %	16,2 %
92	67	9. Quantité de travail donné supportable	0,0 %	0,0 %	10,4 %	44,8 %	44,8 %
92	68	10. Supports de cours (papier ou numérique) de bonne qualité	0,0 %	2,9 %	23,5 %	58,8 %	14,7 %
92	68	11. Méthodes d'enseignement variées (participatives, projet...)	1,5 %	10,3 %	35,3 %	41,2 %	11,8 %
92	68	12. Enseignants disponibles et à votre écoute	2,9 %	1,5 %	13,2 %	41,2 %	41,2 %

### III. Examens et travail personnel

Diplômés	Répondants	Mesures	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
92	68	13. Examens finaux vérifiant les capacités à raisonner	5,9 %	2,9 %	26,5 %	52,9 %	11,8 %
92	68	14. Méthodes d'évaluation variées (écrit, oral, individuel, groupe)	1,5 %	4,4 %	25,0 %	52,9 %	16,2 %
92	67	15. Assiduité aux CH et aux TD	1,5 %	3,0 %	20,9 %	37,3 %	37,3 %
92	66	16. Aucun cours privilégié	16,7 %	22,7 %	28,8 %	19,7 %	12,1 %
92	67	17. Quantité importante de travail nécessaire à la réussite	9,0 %	16,4 %	40,3 %	23,9 %	10,4 %
92	67	18. Présence quotidienne sur le campus	3,0 %	11,9 %	11,9 %	34,3 %	38,8 %
92	66	19. Encadrement pédagogique satisfaisant	0,0 %	4,5 %	22,7 %	56,1 %	16,7 %

Question de Nicolas LESCA : Quels ont été les arguments des responsables de Master pour opter pour de la confidentialité ?

Réponse d'Anne BOITARD : L'ouverture des données en Licence avait pu être discutée lors d'une réunion avec les porteurs de Licence. Cela n'a pas été le cas pour les Licences Professionnelles et les Masters, mais il avait déjà été



Réponse d'Anne BOITARD : Dans le cas où l'accès serait ouvert à tous les enseignants, il faudra s'intéresser à la gestion des droits car nous sommes obligés de les créer à l'intérieur de l'outil.

## 5. Etudes

### 5.1. Présentation du projet d'arrêté relatif au calendrier des admissions et inscriptions 2019-2020

Maud VALLENARI présente le projet d'arrêté relatif au calendrier des admissions et inscriptions 2019-2020.

#### **Arrêté Calendrier relatif aux opérations d'admission et d'inscription**

**Objectif:** Document opposable en cas de recours + clarifier la communication au près des étudiants

**Principe:** Cadrage des campagnes de manière large, chaque composante choisie son calendrier dans ce cadrage  
**Calendrier pour les admissions** (pour tous les publics): du 4 février et jusqu'au 8 octobre 2019.

**Calendrier des IA** (pour tous les publics): du 5 juillet 2019 et jusqu'au 20 novembre 2019.

L'UGA s'inscrit dans le calendrier national des admissions en Licence et en Master 1.

Ce calendrier sera communiqué aux étudiants. La DEVE informera de manière plus précise les personnels administratifs et les responsables pédagogiques concernant les dates d'admission et d'inscriptions selon les publics concernés.

Question de Romain TINIERE : Les admissions ont-elles déjà débuté ?

Réponse de Maud VALLENARI : Oui, pour certaines composantes telles que PhITEM et IM<sup>2</sup>AG.

Intervention de Nicolas LESCA : Lorsque nous avons commencé à élaborer un cadrage commun en 2016, les composantes nous avaient indiqué leurs besoins concernant le recrutement : dès janvier pour les sciences, et jusqu'à fin octobre pour les lettres.

Question de Cédric LAURENT : Les étudiants en enseignement à distance sont-ils concernés par ce calendrier ?

Réponse de Maud VALLENARI : Oui.

### 5.2. Approbation de la création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion

Alexis GARAPIN et Lionel FILIPPI présentent la demande de création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion.

Ce parcours, qui sera entièrement délivré en anglais, repose sur un partenariat entre les composantes FEG et IUT2. L'ouverture est prévue pour septembre 2019.

## Eléments de cadrage

- **Cible formative.** donner aux étudiants les bases théoriques, les compétences techniques et les outils d'application nécessaires à une analyse pertinente de l'environnement économique et commercial international, en particulier en matière d'innovation
- **Organisation.** Inscription administrative à la FEG. Enseignements en économie (50 %) et en management (50%). Co-responsabilité pédagogique FEG/IUT 2
- **Effectifs attendus.** 40 étudiants max. Recherche d'un équilibre entre le nombre d'étudiants diplômés par les universités françaises et étrangères (sous convention ou non).

Alexis GARAPIN indique que chaque composante fera bénéficier la formation de son réseau de partenaires. La Faculté d'Economie de Grenoble a signé des conventions avec des universités russes, latino-américaines et du nord de l'Europe.

Le public étranger sera issu du programme Erasmus ou d'un partenariat avec convention.

## Ambition L3 Managerial Economics

- **Ambition.** Accroître la visibilité internationale de nos composantes et enrichir nos parcours de formation pour répondre à la stratégie d'internationalisation de notre Université
- **Proposition.** Ouvrir un parcours de la L3 économie-gestion totalement en anglais à destination d'un public mixte français et étranger, avec une pédagogie innovante, destiné à des étudiants de bon niveau en anglais souhaitant s'ouvrir aux dimensions européennes et internationales de l'économie et de la gestion.

- **Choix de compétences :** une formation bi-disciplinaire en économie et en management à l'international permettant à la fois de former des adjoints de direction PME – dès la sortie de la licence – et préparant les étudiants à continuer leurs études dans un master de l'Université en vue d'une carrière dans des entreprises multinationales, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales ou dans l'enseignement et la recherche
- **Conséquences :** adossement au réseau AURORA (suite en master et en doctorat envisageable, attractivité européenne, Université européenne, etc.), à Flexi-TLV pour labelliser les 3ème voie (PIA 3), au centre de compétences et de métiers de l'IUT2, mais aussi renforcement de la cohérence du partenariat FEG-IUT 2 sur Adjoint de direction

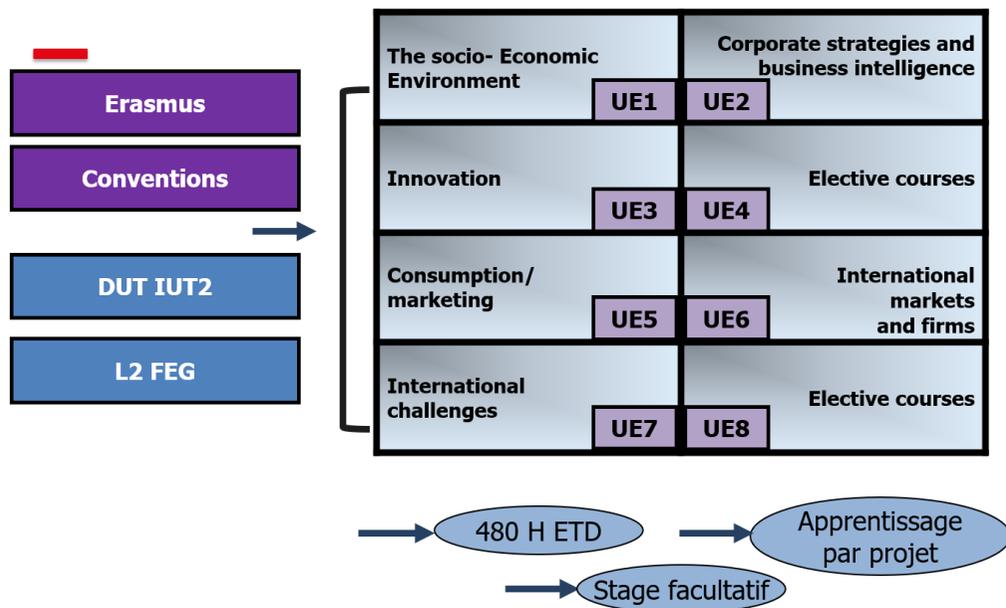
Lionel FILIPPI explique qu'une enquête a été menée auprès des étudiants de l'IUT2 : ces derniers sont intéressés par le fait de poursuivre leurs études en anglais, sans pour autant partir à l'international, au sein d'une promotion constituée pour moitié d'étudiants étrangers.

Il s'agit pour l'IUT2 de renforcer son positionnement sur les fonctions transverses au niveau L3. De nombreux étudiants souhaitent travailler à l'issue de leur Licence dans le réseau des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE). Le projet PIA leur permettra éventuellement de poursuivre ultérieurement leurs études en master via les « troisièmes voies ». Le Centre de compétences et des métiers de l'IUT2 permet l'accompagnement individualisé des étudiants. Par ailleurs, cette L3 peut faire suite à la L2 de chargé d'affaires internationales, proposée avec l'entièreté des cours en anglais.

Alexis GARAPIN indique que les équipes enseignantes ont déjà été constituées.

## Projet L3

A. Fadhuile  
I. Breyse



Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion.

**Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Managerial Economics for International Markets* en L3 au sein de la mention Economie Gestion.**

[Annexe 2 : Création parcours Managerial Economics for International Markets](#)

## 5.3. Approbation de la création du DU International Business

Christian DEFELIX présente la demande de création du DU International Business.

### 1. Le contexte de ce projet de DU

- La politique suivie par l'IAE et soutenue par l'UGA et l>IDEX est d'obtenir des accréditations internationales : AACSB (2023) et EPAS pour le parcours L3 Management (rapport en novembre 2019 + peer review en janvier 2020).
- La demande de l'EFMD en vue de notre accréditation EPAS : progresser dans l'internationalisation de ce parcours L3, en ayant dès la rentrée 2019 :
  - plus d'étudiants étrangers inscrits
  - plus d'interaction étudiants français-étudiants étrangers.



En France, 15 programmes de formation en management bénéficient de l'accréditation EPAS, dont 5 relevant d'universités (Savoie Mont Blanc, Strasbourg, Montpellier, Lyon et Toulouse); il s'agit pour la plupart de masters. L'objectif consiste à faire en sorte que la L3 Management soit le 6<sup>e</sup> programme d'université accrédité, car il s'agit d'un diplôme charnière.

Si quelques cours sont délivrés en anglais, l'essentiel l'est en français – ce qui limite l'attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers.

Outre le coût que cela engendrerait, délivrer cette formation exclusivement en anglais exclurait les étudiants français actuellement dans le parcours et ne maîtrisant pas suffisamment l'anglais. L'IAE souhaiterait donc créer en parallèle de la L3 Management un DU International Business. Il s'agirait d'une

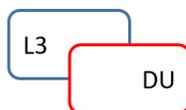
année anglophone, entièrement axée sur la gestion et le management international.

## 2. Les objectifs de la formation

Le DU « International business » consiste en un an de spécialisation en management international permettant de compléter ou conclure un cursus à l'étranger de licence, leur permettant de viser ensuite des fonctions de technicien ou de cadre intermédiaire avec dimension internationale.

Il permettra :

- d'attirer à l'IAE des étudiants étrangers supplémentaires, qui jusqu'ici ne trouvaient pas une année « undergraduate » complète en anglais
- de permettre des interactions entre ces étudiants et les étudiants français de la licence 3, via quelques cours communs DU-L3.



Le DU « International business » cible :

- des étudiants étrangers souhaitant se spécialiser en management international et découvrir la France
- déjà diplômés d'un bachelor généraliste en gestion dans leur pays, ou sinon d'un équivalent 120 crédits ECTS dans le domaine
- a priori de tous pays, mais notamment :
  - les 113 universités partenaires des accords de mobilité de l'IAE
  - sans doute l'Asie (Indonésie, Chine...) et l'Amérique latine (Brésil, Chili...) avec qui l'IAE a une tradition bien établie de partenariat.

## 3. Le public visé



## 4. Le contenu

5 cours sur 12 mutualisés avec L3 management

### Semestre 1

**279 heures**, sur :

- . le contexte *business* international (54h)
- . les grandes fonctions de l'entreprise à l'international (105h)
- . innovation et entrepreneuriat (48h)
- . FLE et compréhension de la France (72h)

### Semestre 2

**243 heures**, sur :

- . des problématiques *business* transversales (96h)
- . Un *business game* (60h)
- . FLE et compréhension de la France (87h)

**et un stage obligatoire**

5 cours sur 8 mutualisés avec L3 management

## 5. La soutenabilité

Coût direct de la formation (432 heures eq.TD)	18.576 €
Coût de personnel formation (RP, suivi stages, orientation...)	3.440 €
Coûts spécifiques (publicité, déplacements...)	5.000 €
Prélèvements UGA	6.750 €
Total coûts	33.766 €

**Tarif FI ou FC : 3000 €**  
(versus 8 à 10.000 € dans le secteur privé)

Effectif visé : 10 à 15 étudiants

Christian DEFELIX précise qu'il ne s'agit pas de proposer ce DU aux étudiants étrangers déjà inscrits dans la licence Management, mais d'attirer une partie des étudiants étrangers qui actuellement vont dans les écoles de commerce à raison de 10 000 € par an, en leur proposant un contenu équivalent et un coût bien inférieur.

Question de Romain TINIERE : Je trouve qu'il y a une sorte de télescope entre cette création et celle du parcours *Managerial Economics for International Markets*. Finalement, où se situe le management à l'UGA ?

Réponse de Christian DEFELIX : Nous avons travaillé avec l'IUT2 et la Faculté d'Économie. Le parcours de L3 est un diplôme national avec un public à la fois français et étranger, et un programme constitué pour 50% d'économie et pour 50% de gestion. La formation que nous proposons est quant à elle un DU, à destination d'étudiants étrangers, avec un programme composé à 100% de gestion et management international.

Intervention de Nicolas LESCA : Ces deux formations sont effet très différentes. L'objectif initial était également de rendre lisible cette offre qui, dans le panorama international, s'appelle un bachelor. Pour l'instant, cet intitulé n'est pas retenu.

Intervention de Romain TINIERE : Je comprends, mais le fait qu'une de ces formations soit portée par l'IUT2 et FEG, et que l'autre soit portée par l'IAE rend la lecture compliquée d'un point de vue extérieur.

Intervention de Christine CHAUBET : On a l'impression que vous êtes en concurrence dans la même université alors que dans le cadre de l'Université Intégrée (UI), avec les mêmes composantes sans personnalité morale (CSPM), cela peut peut-être se régler.

Intervention de de Christian DEFELIX : Il y a d'autres domaines en gestion pour lesquels nous collaborons. La licence échange, par exemple, est coportée par l'IUT et l'IAE pour permettre à des étudiants issus des DUT de partir un an à l'étranger et d'obtenir le diplôme de Licence. Nous travaillons également avec l'IUT de Valence pour la L3 Management. Nos collègues ont voulu créer cette formation pour travailler avec leurs propres partenaires internationaux, ce qui me semble légitime, tout comme il me paraît légitime de pouvoir proposer à mes propres partenaires une L3 « full english » qui pour l'instant n'existe pas.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous savons qu'il y aura une évolution dans les quatre prochaines années, car nous aurons un retour d'expérience de l'attractivité réelle de ce type de produits vis-à-vis des étudiants étrangers qui jusqu'à présent ont des difficultés à venir à l'UGA en raison du manque de formations en « full english ». Chacun va évoluer dans une trajectoire à l'intérieur de l'UI. Il s'agit d'une certaine manière d'une phase expérimentale pré-accréditation.

Question de Virginie ZAMPA : Comment vous positionnez-vous par rapport à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) ?

Réponse de Christian DEFELIX : L'IAE de Savoie Mont Blanc est l'un des 33 IAE du réseau. Ils ont un master accrédité EPAS en partenariat avec trois autres universités étrangères.

Intervention de Virginie ZAMPA : Il serait donc possible que les étudiants suivent le DU à l'UGA et poursuivent leur master à l'USMB.

Réponse de Christian DEFELIX : Oui, notamment par le biais d'une validation d'études. Cependant les étudiants étrangers en équivalent Licence (qu'on appelle Bachelor dans leurs pays) travaillent davantage à l'issue de leurs études que les étudiants qui font une licence chez nous ; il se peut donc qu'après avoir passé un an en France, ils repartent dans leur pays pour y travailler directement.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU International Business.

**Avec 16 voix favorables, 5 voix défavorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU International Business.**

**Annexe 3a : Création DU International Business**

**Annexe 3b : Annexe financière**

#### **5.4. Approbation de la création du parcours *Radioprotection* en M2 au sein de la mention Physique**

Jean-François ADAM présente la demande de création du parcours *Radioprotection* en M2 au sein de la mention Physique.

### **Master 2 de radioprotection: historique**

- Mention ingénierie de la santé.
- 24<sup>ème</sup> promotion de 15 à 20 étudiants.
- Co-portage UGA/INSTN: convention de collaboration.
- Forte implication des professionnels de la radioprotection pour l'enseignement et dans le conseil pédagogique (17 membres).
- Un des 6 masters 100% radioprotection identifiés par l'AIEA. Master unique en France.

[paul.livolsi@cea.fr](mailto:paul.livolsi@cea.fr)   [karine.scotti@cea.fr](mailto:karine.scotti@cea.fr)   [jean-francois.adam@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:jean-francois.adam@univ-grenoble-alpes.fr)

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique



Jean-François ADAM explique qu'environ 80% des étudiants trouvent un emploi dans le domaine du nucléaire industriel, alors que le Master est porté par la mention Ingénierie de la santé.

### **Débouchés**

Les radioprotectionnistes diplômés occupent des postes de cadres spécialisés et polyvalents dans des domaines variés tels que :

- *Métrologie des rayonnements ionisants.*
- *Contrôle et conception des installations.*
- *Surveillance du personnel exposé.*
- *Inspection par l'organisme national de contrôle.*
- *Encadrement réglementaire, contrôle et expertise.*
- *Surveillance de l'environnement.*
- *Gestion de la radioprotection en milieu médical.*
- *Gestion des déchets radioactifs.*
- *Évaluation des risques professionnels, ...*



### **Contenu de la formation**

Ce parcours de master est une formation professionnalisante, dont le socle de base est constitué de 5 UE propres et de 2 UE mutualisées, et dont le dernier semestre est exclusivement réservé au stage.

*Semestre 9:*

- *UE Physique nucléaire, radioactivité, interaction rayonnement matière, physique des réacteurs: 6 crédits*
- *UE Gestion risque radiologique, réglementation et exposition du public: 3 crédits*

- UE Physique des rayonnements ionisants, détecteurs, statistiques: 3 crédits
- UE Radiobiologie et radioprotection médicale : réglementation et applications: 3 crédits
- UE Radioprotection en milieu professionnel : 9 crédits
- UE Interface radioprotection : sureté, situations accidentelles: 3 crédits
- UE Projet d'étude "européenne": 3 crédits

Semestre 10: Stage – 30 crédits

## motivations – rattachement en physique

- Cœur de métier: radioprotection industrielle.
- Parcours proposée aux étudiants du parcours recherche et innovation du M1 de physique.
- Profils d'étudiants ayant une formation solide en physique jusqu'au M1 intéressent le domaine de la radioprotection.
- Infrastructure et secrétariat dans les locaux de GreenEr – très proches de l'INSTN, sur le polygone scientifique.

Jean-François ADAM indique qu'il ne s'agit pas d'abandonner le rattachement à l'ingénierie de la santé, mais de créer un parcours sur le même modèle que le master 2 de Physique médicale, avec un rattachement aux composantes Médecine et PhITEM.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Radioprotection* en M2 au sein de la mention Physique.

**Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Radioprotection* en M2 au sein de la mention Physique.**

[Annexe 4 : Création parcours Radioprotection](#)

## 5.5. Approbation de la création de parcours franco-allemands au sein de différentes mentions de master de la Faculté de Droit

Romain TINIERE présente la demande de création de parcours franco-allemands au sein de différentes mentions de master de la Faculté de Droit.



## Contexte de la mise en place de double-diplôme

« Package deal » proposé par notre partenaire comprenant deux volets:

- Licence franco-allemande
- Double-Diplôme de master

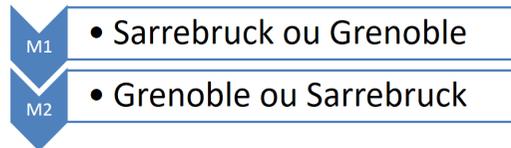
## Licence Droit Parcours franco-allemand



Pour 20 étudiants (10+10)

Cette Licence a déjà été approuvée par la CFVU.

## Double diplôme de Master de droit franco-allemand



Les étudiants ont le choix de passer leur première année de Master en France ou en Allemagne, puis devront aller dans l'autre pays pour la deuxième année.

Romain TINIÈRE présente les trois masters proposés à l'Université de la Sarre ainsi que les six masters proposés par l'UGA dans le cadre du double diplôme.

## 3 Masters de l'US prenant part au DD

- LLM Deutsches Recht für Französischsprachige Studierende (2 niveaux de langue)

- LLM Magister Magistra des Rechte
- LLM Europäisches und internationales Recht (Europa Institute)

L'Allemagne ayant accueilli beaucoup de réfugiés ces dernières années, l'Université de la Sarre a mis en place un dispositif comparable au FLE de l'UGA. Les étudiants français en LLM Deutsches Recht für Französischsprachige Studierende pourront bénéficier de cours d'allemand renforcés (environ 30h par semaine).

Le LLM Magister Magistra des Rechte est relativement général, et comprend du droit privé et du droit public allemand. En Allemagne, les masters de Droit sont beaucoup moins spécialisés qu'en France.

Le LLM Europäisches und internationales Recht comprend quant à lui du droit européen et du droit international.

## 6 Masters de UGA prenant part au DD

- M2 Administration et collectivités territoriales (M1 droit public)
- M2 Droit de l'entreprise, juristes-conseils d'affaires (M1 droit des affaires)
- M2 Contentieux et procédures d'exécution (M1 droit privé)
- M2 Droit de la famille (M1 droit privé)
- M2 Contentieux des droits fondamentaux (M1 droit des libertés)
- M2 Carrières juridiques européennes (M1 droit international et européen)

## Combinaisons les plus probables

LLM Deutsches Recht	LLM Magistrat des Rechte	LLM Europa Institute
<ul style="list-style-type: none"><li>• M2 Administration</li><li>• M2 Droit famille</li><li>• M2 justice</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M2 droit des affaires</li><li>• M2 Droit famille</li><li>• M2 justice</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M2 Droit européen</li><li>• M2 Libertés</li></ul>

## Conditions de sélection

- Commission commune
- Paiement des droits d'inscription dans l'université d'accueil
- 2 places par master



## Financement par l'UFA demandé (réponse en avril)

Etudiant: 3 000 € par an

Les établissements partenaires:

- 3.000 € quand moins de 10 étudiants
- 5000 € entre 10 et 30 étudiants
- 8000 € plus de 30 étudiants

+ 1 000 € en co-financement d'une bourse

Romain TINIERE précise que ces parcours ne nécessitent aucune création de cours, ni à Grenoble, ni en Allemagne.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Pouvez-vous expliquer à quoi correspondent les tarifs des établissements partenaires ?

Intervention de Nicolas LESCA : Cette diapositive est quelque peu ambiguë. S'agit-il du coût pour l'étudiant ?

Réponse de Romain TINIERE : Le master à l'Europa Institut coûte 6 000 €. L'intérêt est de réduire le coût pour les étudiants car tout partenariat entre une université française et une université allemande permet de demander des financements. Le coût pour l'étudiant serait donc de 3 000 €.

Question de Nicolas LESCA : Ce tarif est censé être présenté au CA et à la Commission des finances, n'est-ce pas ?

Réponse de Romain TINIERE : Oui, je suppose. Il s'agit du coût pour le volet allemand.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création de parcours franco-allemands au sein de différentes mentions de master de la Faculté de Droit.

**Avec 20 voix favorables, 4 voix défavorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création de parcours franco-allemands au sein de différentes mentions de master de la Faculté de Droit.**

[Annexe 5a : Création parcours franco-allemands](#)  
[Annexe 5b : Convention](#)

## 5.6. Présentation de la suppression du parcours *Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE)* en M2 au sein de la mention *Didactique des langues*

Nicolas LESCA présente la suppression du parcours *Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE)* en M2 au sein de la mention *Didactique des langues*.

### Offre de formation accréditée Suppression de parcours

Demande de l'UFR LLASIC (validée en conseil de composante) de suppression du Parcours du M2 Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) dans la mention *Didactique des Langues* en 2020/2021.

Raisons de cette suppression :

- Le public ciblé par cette formation dispose pour la plupart du temps déjà d'un master 2.
- Format inadapté pour personnes en activité souhaitant se spécialiser dans la formation d'adultes.
- Ce parcours de master a été transformé en Certificat Universitaire, offrant la possibilité aux étudiants de choisir le nombre d'UE qu'ils souhaitent suivre.
- Suppression demandée en 2020/2021, toutefois maintien de l'ouverture de la formation en 2019/2020 pour les étudiants susceptibles de redoubler, et fermeture aux candidatures.

Question de Virginie ZAMPA : Dans le document disponible sur Alfresco, il est indiqué que cette formation serait transformée en Certificat Universitaire (CU). Est-ce que c'est déjà le cas ? Doit-on le voter en CFVU ?

Réponse d'Anne BROUZET : Oui, il a été voté et existe en tant que CU, intitulé *Formation de formateurs en français écrit*.

## 5.7. Approbation du règlement des études du DAEU SONATE

Marc ODDON présente le règlement des études du Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) SONATE.

### Le DAEU : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

Destiné aux personnes ayant interrompu leurs études (2 ans) sans avoir le baccalauréat et qui veulent :

- **reprendre des études supérieures** dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- acquérir un diplôme leur permettant de passer des **concours administratifs**
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau de **culture générale**

### Organisation du DAEU

- Deux options et 4 matières minimum (2 obligatoires et 2 optionnelles) correspondant au minimum à 225 heures :
  - **option A : littéraire, juridique (Valence, Grenoble)**
    - français (littérature et civilisations)
    - langues vivantes (Anglais)

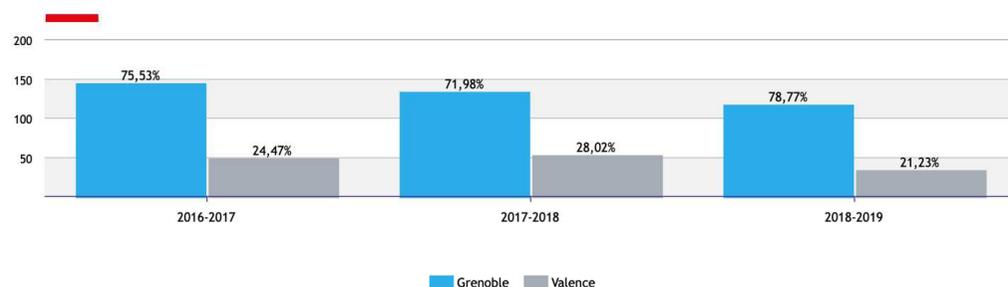
## – option B : scientifique (Grenoble)

- français (texte argumentatif, compréhension écrite, résumé de texte, discussion)
  - Mathématiques
- Les matières optionnelles peuvent différer selon les universités : histoire, géographie, mathématiques, etc.

- UGA membre du consortium Lauréat en 2016 :
  - **Apport en Langues** (Innova, recherche, ... ) et **responsabilité de la rédaction et de la mise en ligne du module d'Anglais** du DAEU qui a été réalisé en fin 2018.
  - Depuis 2017 : **expérimentation et déploiement prévu en site carcéral** en 2019, par Mireille Baurens

\*Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale

## Les effectifs à l'UGA



Économie	Biologie	47 en DAEU B (27 complet, 20 partiel) 68 DAEU A à Grenoble 31 DAEU A à Valence
Espagnol	Chimie	
Géographie	Physique	
Histoire		
LV 2 (hors Espagnol)		
Mathématiques		
Philosophie		

## Le projet IDEFI-N SONATE\*

- Vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au DAEU, basées sur l'utilisation du **numérique et du tutorat à distance**.
- Candidature IDEFI-N (depuis 2014) regroupant 11 universités, porté nationalement par la fondation UNIT.

## Le partenariat

- Notre appartenance à Sonate répond ainsi à trois exigences :
  - **proposer** des dispositifs d'enseignement à distance (DAEU A et B entièrement à distance)
  - **diffuser et mutualiser** les ressources innovantes des programmes ANR.
  - **inventer** des propositions de formation en particulier pour les publics empêchés (dans ce cas, les détenu-es).

## Les opportunités

- Bénéficier de l'expérience d'un consortium sur le tutorat et la formation en ligne (méthodes de développement, contrats d'auteurs, ressources partagées, etc...)
- Bénéficier de ressources numériques de qualité sur l'ensemble du programme DAEU (A et B), permettant l'hybridation des parcours et le renforcement d'acquis.
- Déployer des formations en milieu carcéral :
  - Rôle social et citoyen

- Implications des chercheurs dans les actions en détention (Lidilem, Cerdap2)
- Formation des équipes pédagogiques en langues en détention (Innova)

Marc ODDON explique que les enseignants de l'UGA n'assureront pas les cours du DAEU SONATE : le rectorat met à disposition du milieu carcéral des personnes dédiées à cet enseignement et à ce tutorat.

## La maquette

MAQUETTE DAEU SONATE formation EAD				
DAEU A littéraire	ECTS	Volume horaire enseignement	Contrôle continu	Examen terminal
<b>2 matières obligatoires :</b>				
Français	0	80	CC	devoir écrit 4h
Langue vivante 1 (anglais ou allemand ou espagnol ou portugais)	0	80	CC	devoir écrit 4h
<b>2 matières optionnelles :</b>				
Histoire	0	40	CC	devoir écrit 3h
Géographie	0	40	CC	devoir écrit 3h
Philosophie	0	40	CC	devoir écrit 4h
Mathématiques	0	40	CC	devoir écrit 3h
Comptabilité	0	40	CC	devoir écrit 3h
Finances entreprises	0	40	CC	devoir écrit 3h
Métier de la santé	0	40	CC	devoir écrit 3h
Initiation au travail social	0	40	CC	devoir écrit 3h
Méthodologie (matière ne faisant pas l'objet d'une épreuve à l'examen)		30		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>270</b>		

DAEU B scientifique	ECTS	Volume horaire enseignement	CC	Examen terminal
<b>2 matières obligatoires :</b>				
Français	0	80	CC	devoir écrit 4h
Mathématiques	0	80	CC	devoir écrit 4h
<b>2 matières optionnelles :</b>				
Physique	0	40	CC	devoir écrit 3h
Chimie	0	40	CC	devoir écrit 3h
SVT	0	40	CC	devoir écrit 3h
Langue vivante 2 : anglais	0	40	CC	devoir écrit 4h
Comptabilité	0	40	CC	devoir écrit 3h
Finances entreprises	0	40	CC	devoir écrit 3h
Métier de la santé	0	40	CC	devoir écrit 3h
Initiation au travail social	0	40	CC	devoir écrit 3h
Méthodologie (matière ne faisant pas l'objet d'une épreuve à l'examen)		30		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>270</b>		

Chaque devoir écrit est tiré au sort parmi les 11 sujets proposés par les universités.

Sur l'île de la Réunion, 4 ou 5 modules à distance ont été développés pour permettre à des personnes exerçant un métier spécifique (lié à la santé ou commerce par exemple) d'avoir accès au DAEU. Une centaine de personnes sont inscrites pour la rentrée. Cette maquette permet donc de mettre en place un véritable travail de promotion sociale.

Marc ODDON précise qu'il s'agit ici de voter l'ouverture d'un parcours, intitulé *DAEU à distance*, qui existe en parallèle des DAEU A et B. Ce parcours pourra être totalement à distance ou hybride, même si pour l'instant seule la mise en œuvre à distance a été envisagée.

Intervention de Romain TINIERE : La Faculté de Droit propose un diplôme comparable en enseignement à distance intitulé Capacité en Droit, c'est pourquoi le volet juridique n'apparaît pas.

Réponse de Marc ODDON : C'est exact. Le fait de mettre à disposition les ressources existantes et de les reprofiler serait un très beau projet qui pourrait rentrer dans le cadre de FlexiTLV.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le règlement des études du DAEU SONATE.

**Avec 27 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le règlement des études du DAEU SONATE.**

**Annexe 6a : RDE DAEU SONATE**  
**Annexe 6b : Maquette DAEU SONATE**

## 6. Vie étudiante

### 6.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT informe les membres de la CFVU de l'actualité concernant la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), puis présente la proposition d'attribution du FSDIE.

## Point d'actualité CVEC

- Toujours en attente du décret et de la circulaire qui viendront donner un cadre aux actions qui pourront être financées sur CVEC
- Pour rappel : reconduction *a minima* de l'existant côté UGA soit 183 000 € au titre des initiatives étudiantes pour ne pas avoir une interruption d'activité sur la vie étudiante en attendant les précisions du ministère
- Un point d'info sera fait en CFVU dès la parution des textes pour faire état de l'avancement niveau UGA



## Répartition de la commission de février

Enveloppe « initiatives étudiantes » : 183 000 €



N.B. : la différence entre le demandé et l'alloué repose sur le refus par la commission FSDIE de plusieurs gros projets (notamment un projet de voyage d'étude pour 25 000 €, 2 projets pour le Challenge de l'Étudiant, un projet d'une association d'étudiants de l'USMB, un projet qui prévoyait l'achat de télescopes, etc.)

> plus de 35 000 € sur ces projets inéligibles

- 8 projets non financés (avis défavorable de la commission)
  - 3 projets revus à la baisse
- 10 projets financés sur l'intégralité de leur demande (avis favorable de la commission)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

**Avec 21 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution du FSDIE.**

**Annexe 7 : Projets FSDIE**

## 7. Questions diverses

Néant

**La séance est levée à 18h.**

**Annexe 1a : Relevé de conclusions du 13 décembre 2018**

**Annexe 1b : Relevé de conclusions du 24 janvier 2019**

**Annexe 2 : Création parcours Managerial Economics for International Markets**

**Annexe 3a : Création DU International Business**

**Annexe 3b : Annexe financière**

**Annexe 4 : Création parcours Radioprotection**

**Annexe 5a : Création parcours franco-allemands**

**Annexe 5b : Convention**

**Annexe 6a : RDE DAEU SONATE**

**Annexe 6b : Maquette DAEU SONATE**

**Annexe 7 : Projets FSDIE**

# ANNEXE 1

Le relevé de conclusions de la séance du 15 novembre 2018 est disponible sur le site intranet

# ANNEXE 2

CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2019/2020  
2019

Date de la demande : 24 janvier

**Composante : UFR FEG, en partenariat avec l'IUT2 GRENOBLE**

Département (le cas échéant) :

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

**Diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence**

**Mention de diplôme : Economie et Gestion**

**Intitulé du parcours : Managerial Economics for International Markets**

**Date de validation en Conseil de composante :**

UFR FEG : 29 novembre 2018

IUT2 Grenoble : 12 décembre 2018

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

Cette troisième année de Licence vise à fournir aux étudiants des connaissances de base dans deux disciplines complémentaires, l'économie et la gestion, afin de les aider à mieux comprendre les grands phénomènes de nos sociétés tels que le fonctionnement des marchés, le processus de décision entrepreneuriale, les interdépendances stratégiques entre acteurs du marché, entre acteurs du marché et régulateurs, les questions environnementales, d'innovation...

Le diplôme d'économie et de gestion vise principalement à donner aux étudiants les bases théoriques ainsi que les compétences techniques et les outils d'application nécessaires à une analyse pertinente de l'environnement économique et commercial international, en particulier en matière d'innovation. Le programme se concentre également sur le développement et le renforcement de la dimension interculturelle par la mobilité et la diversité des étudiants impliqués.

La formation est intégralement dispensée en anglais à partir d'une pédagogie inversée innovante. Pour certains enseignements, les étudiants seront amenés à réaliser un travail personnel sur la base de documents pédagogiques, de la littérature scientifique et/ou de la presse professionnelle avant le cours magistral. Ce dernier prendra alors - en partie - la forme d'un débat / questions-réponses avec l'enseignant sur la thématique de la séance. Pour d'autres enseignements qui s'y prêtent le mieux, les étudiants bénéficieront d'un apprentissage par projet, ateliers tournants ... Cette pédagogie active amènera les étudiants à identifier clairement leurs compétences acquises. Ils pourront travailler en binôme (un.e étudiant.e étranger.e avec un.e étudiant.e français.e) sur une thématique précise avec une vision croisée des systèmes économiques et managériaux des deux pays du binôme.

D'un point de vue pratique, la FEG et l'IUT2 participent aux enseignements à hauteur de 50% chacun. Les étudiants seront inscrits à la FEG, mais suivront leurs cours à la fois à l'IUT2 et à la FEG. Chaque composante activera ses propres

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

réseaux et conventions à l'international pour attirer les étudiants étrangers.  
Une convention financière sera signée entre les composantes, qui prévoira une répartition égalitaire des droits d'inscription. Il est souhaité que l'accès à la L3 soit sélectif et décidé par une commission d'enseignants de l'IUT2 et de la FEG.  
FI : 36 étudiants  
FC : 0 étudiant

**Modalités (présentiel, EAD...)**

Présentiel

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

**FEG : 100% des enseignants sont des EC  
IUT2 : 80 % sont des EC, 20 % des E**

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation**

**FEG : 0%  
IUT2 : 0%**

## Organisation pédagogique

**Composition des enseignements**  
(indiquez uniquement les enseignements sans les MCC)

International Business and Economics; Environmental Economics; International Finance; Forecasting Tools in Business and Economics 1; Behavioral and Experimental Economics; Entrepreneurship; Entrepreneurial Marketing Challenges; Innovation Economics; Innovation Management and Strategic management; Creativity Tools for Business; courses among: French for Foreigners, 2nd Foreign Language, 3rd Lang. French Culture for Foreigner students.  
Services Marketing; Export Marketing; Forecasting in Business and Economics 2; European Markets Integration; Microeconomics of Competitiveness; International Business and Purchasing; Geopolitics, European Societies Cross Cultural Approach; European Culture; International industrial organization; Sociology of Consumption or Topics in Economics; Courses among: French for Foreigners, 2nd Foreign Language, Bonifications (voir RDE).

**Volume horaire de la formation :**

480 heures

**Lieu(x) de la formation**

Université Grenoble Alpes : UFR FEG ; IUT 2 GRENOBLE

Pour simplifier la gestion de l'emploi du temps, la semaine sera répartie en deux moitiés : une moitié pour les enseignements à l'IUT2, l'autre pour les enseignements à la FEG.

**Partenariats**

**Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public**

*SANS OBJET*

**Internationalisation de la formation**

Oui,  
Affichage : Dimension internationale/interculturalité/mobilité (public international/ et français bilingue anglais).  
Public visé : Equilibre entre le nombre d'étudiants diplômés par les universités françaises et étrangères (sous convention ou non).  
Formation intégralement dispensée en anglais.

**Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :**

~~Non~~

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

Pour la FEG uniquement

FEG dispense 240 heures CM soit 360 heures TD valorisées à 41.41 euros par heures TD soit 14900 euros

**Tarif Formation continue :** Pas de formation continue pour le moment

# ANNEXES 3

**DEMANDE DE CREATION**

**Diplôme d'Université – Diplôme Inter Universitaire**

**Année universitaire concernée :** 2019-2020

**Date demande SAGE :** 16/01/2019

**Composante :** Grenoble IAE

**Département** (le cas échéant) :

**Domaine de la formation :** DEG

Intitulé de la formation : **International Business**

Type de formation :      DU      DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Responsable pédagogique : Philippe Protin

Régime (FI/FC) :      FI      FC

Modalités :      Présentiel      EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 15 à 20 étudiants

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date validation en Conseil de composante : 07/01/2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

**Présentation générale de la formation**

**Définition et objectifs de la formation :**

Au sein de l'offre de formation nationale en gestion, le segment des programmes appelés « bachelors », proposés par les écoles privées ou consulaires, mais aussi par quelques universités, a connu un grand développement sur les dix dernières années. Ces bachelors sont des programmes post-bac de trois ou quatre ans, proposés soit en français soit en anglais, et portent la plupart du temps sur les bases générales du management.

Le positionnement du DU « **International Business** » proposé par la composante Grenoble IAE se veut différent et complémentaire :

- en étant un « top-up degree », c'est-à-dire une année terminale d'un cursus de bachelor, réservée à des étudiants étrangers ayant déjà obtenu 120 crédits ou équivalent dans le domaine de l'économie et de la gestion
- en étant résolument axé non sur le management généraliste, mais le management international
- en cherchant à attirer des étudiants étrangers et désireux de se perfectionner sur ces aspects internationaux du management tout en découvrant la France, sa langue et sa culture.

Certains enseignements étant mutualisés avec ceux de la licence 3 mention économie gestion parcours management, ce DU « International Business » vise également à favoriser les interactions pédagogiques entre étudiants étrangers et étudiants français inscrits en licence.

Les débouchés se situent tout autant :

- dans les entreprises, pour des fonctions de technicien ou de cadre intermédiaire avec dimension internationale : assistant chargé d'affaires, chargé de marketing export...
- dans une éventuelle poursuite d'études en Master ou cycle équivalent.

## **Organisation des enseignements**

Période de la formation :

De septembre à septembre.

Durée de la formation :

La préparation du DU « International Business » s'étend sur deux semestres.

Volume horaire de la formation :

Le volume horaire global de la formation (face-à-face pédagogique) est de 521 heures : 279 heures au premier semestre, 242 heures au second semestre (lequel comprend également un stage obligatoire).

### *Semestre 1 – 30 ECTS*

- Organization theory (18h – 2,5 ECTS)
- Economic Contemporary Issues (18h – 2,5 ECTS)
- International law (18h – 2,5 ECTS)
- Corporate Finance (21h – 2,5 ECTS)
- Managerial Accounting and Control (21h – 2,5 ECTS)
- International Marketing (21h – 2,5 ECTS)
- International Human Resource Management (21h – 2,5 ECTS)
- International Supply Chain Management (21h – 2,5 ECTS)
- Creativity challenge (24h – 2,5 ECTS)
- Conferences in entrepreneurship and innovation (24h – 2,5 ECTS)
- Discovering France and French career skills (24h – 2,5 ECTS)
- French as a foreign language (48h – 2,5 ECTS)

### *Semestre 2 – 30 ECTS*

- Strategic Management (24h – 2,5 ECTS)
- Corporate Social Responsibility (24h - 2,5 ECTS)
- Business Game (60h – 2,5 ECTS)
- Budgeting and Control (24h – 2,5 ECTS)
- International Business (24h – 2,5 ECTS)
- Involvement in the Voluntary Sector (15h – 2,5 ECTS)
- French as a foreign language (48h – 2,5 ECTS)
- Cross-cultural management (24h – 2,5 ECTS)
- Internship (10 ECTS)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

Oui (S1 ou S2).

**STAGES:**

Oui  Non

Durée : 3 mois minimum (12 semaines)

Période : d'avril à septembre.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

### Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

120 crédits ECTS (ou équivalent) dans le domaine de l'économie et/ou de la gestion.

Conditions d'admission :

Dossier comportant les résultats académiques, un CV et une lettre de motivation en anglais.

Le jury décide de l'admission suite à un entretien de motivation en langue anglaise.

### Droits d'inscription

Tarifs Formation initiale : 3000 euros

Tarifs Formation continue : 3000 euros

Joindre l'annexe financière (SAGE\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

## GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Offre non accréditée) (Public MIXTE )

<b>DU IB - IAE</b>		<b>Nombre de stagiaire</b>	<b>15</b>
	<b>Nombre contrat pro</b>	<b>Tarif fc</b>	
	<b>Nombre de FC</b>	<b>Tarif fc</b>	
	<b>Nombre d'étudiant</b> 15	<b>Tarif FI</b>	<b>3 000</b>
	<b>Nombre heures apprenants</b> 521		
<b>RECETTE FC</b>			<b>0 €</b>
<b>RECETTE FI</b>			<b>45 000 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>			
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>			<b>45 000 €</b>
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>			
	<b>Nombre d'heures de formation</b>	<b>Coût de l'heure</b>	<b>Coût total des heures de formation</b>
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	432	43 €	18 576 €
Heures CM (=TD*1,5)		65 €	0 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	20	54 €	1 080 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire	1	23 €	350 €
Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €	
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			0 €
Charges directes de fonctionnement			
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale	15		1 710 €
Charges directes de fonctionnement	15		300 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>22 016 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			2 500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			1 000 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			1 500 €
- Autres frais spécifiques			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>5 000 €</b>
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>27 016 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (15% des recettes = prélèvement FC)</b>			<b>6 750 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			<b>33 766 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>		<b>25,0%</b>	<b>11 234 €</b>

# ANNEXE 4

- Création d'un nouveau parcours de formation**
- Modification dans un parcours de formation**

**Année universitaire : 2019-2020**

**Composante : UFR PhITEM**

**Département** (*le cas échéant*) :

**Domaine de la formation** (*ALL – DEG – SHS – STS*) : **STS**

**Diplôme** (*Licence/LPro/Master*) : **MASTER**

**Mention de diplôme : PHYSIQUE**

**Intitulé du parcours : Parcours M2 Radioprotection**

**Date validation Conseil de composante : conseil d'UFR PhITEM du 13 décembre 2018**

## **Éléments de contexte de la demande :**

**Objectifs de la formation (pour une création)**

Le parcours de master 2 Radioprotection est un parcours actuellement porté par la mention « Ingénierie de la Santé » (UFR de Médecine). Il s'agit d'un parcours faisant l'objet d'un partenariat sous convention entre l'UGA et l'INSTN, pour la formation de responsables de la radioprotection dans les secteurs électronucléaire, industriel, recherche et médical.

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

Depuis le départ de J. Balosso (PU/PH de l'UFR de Médecine) en 2018, la responsabilité de ce parcours est assurée par J-F. Adam (MCF de l'UFR PhITEM) en lien avec P. Livolsi (CEA/INSTN).

Les effectifs de ce parcours ont diminué depuis quelques années passant de ~20 étudiants à :

- 13 étudiants en 2016-17,
- 11 étudiants en 2017-18 avec des origines très diverses (6 du M1 IS, 1 du M2 Physique médicale, 3 FC, 1 ingénieur),
- 14 étudiants en 2018-2019 (dont 3 en FC).

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

La demande porte sur l'affichage de ce parcours dans les mentions « Ingénierie de la Santé » (IS, déjà le cas) et « Physique » (PHY, **création d'un parcours**) afin d'accroître sa visibilité pour les dernières années de la campagne d'accréditation en cours (2019-20 et 2020-21).

	<p>L'organisation pédagogique du parcours M2 Radioprotection restera inchangée et aucune charge supplémentaire d'enseignements n'est requise puisque les enseignements des parcours sous les deux mentions seront mutualisés.</p> <p>Ceci ne présume en rien des décisions, qui pourraient être prises pour la prochaine accréditation.</p>
<b>Publics concernés (FI, FC)</b>	FI et FC
<b>Modalités (présentiel, EAD...)</b>	Présentiel, distanciel (visioconférence), voyage d'études
<b>Effectif attendu</b>	20 étudiants répartis sur les deux mentions IS et PHY

## Présentation de l'équipe pédagogique

<b>Potentiel EC et enseignants participant à la formation</b>	<p>Les enseignements sont pris en charge à 53% par l'UGA et 47% par le CEA/INSTN. En 2017-18, 4 enseignant-chercheurs de l'UFR PhITEM relevant de la section 29 étaient impliqués dans les enseignements du M2 radioprotection (1 PR et 3 MCF).</p> <p>La responsabilité universitaire du parcours est assurée par un enseignant-chercheur de l'UGA.</p>
<b>Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation</b>	<p>Au total, 90% des enseignements sont assurés par des intervenants extérieurs. Par ailleurs, le Conseil Pédagogique (CP) de ce parcours compte 17 membres représentant les entités emblématiques concernées par la radioprotection des travailleurs et du public : CEA, EDF, ORANO, IRSN, ASN, CERN, CNAM, SPRA, société d'ingénierie nucléaire, en plus de l'UGA et de l'INSTN.</p>

## Organisation pédagogique

<b>Composition des enseignements</b> (indiquez uniquement les enseignements sans les MCC)	<i>Inchangée</i>
<b>Volume horaire de la formation :</b>	<p>2018-2019 : Nombre total d'heures en présentiel par étudiant est de 585h (hors visites).</p> <p>Cela correspond à 960 HeTD dont 576h prises en charge par l'UGA (60%) et 384h par le CEA (40%).</p> <p>Pour 2019-2020, il est envisagé de réduire le nombre d'heures par étudiant à 556h.</p>
<b>Lieu(x) de la formation</b>	CEA/INSTN (75%), UGA Campus Santé, LPSC (pour les TP) et très rarement GrEn-Er

## Partenariats

<b>Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public</b>	Partenariat sous convention avec le CEA-INSTN.
<b>Internationalisation de la formation</b>	Dans le cadre du projet Socrates Programme Erasmus Curriculum Development N° 210377-IC-1-2005 de l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA), un consortium de 4 établissements d'enseignement supérieur (UGA,

INSTN, UHI Ecosse, CTU Prague) a été établi pour créer le Master Européen de Radioprotection.

A l'issue de ce projet, ce M2 a gardé sa structure afin de répondre à la Directive 2013/59/Euratom et la création des RPE (Radiation Protection Expert), malgré la fin dudit consortium. De plus, l'appellation a été conservée.

Par ailleurs, ce parcours a été identifié par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) comme l'un des six dans le monde sur la thématique radioprotection couvrant la totalité du spectre (électronucléaire, industrie, médical et Recherche). L'AIEA envoie régulièrement des participants suivre la totalité de la formation (l'effectif de boursiers AIEA dépend des contraintes budgétaires de l'Agence).

Des échanges d'enseignants ont eu lieu avec le Master Techniques Nucléaires et Radio Protection de l'Université de Kenitra au Maroc, formation que nous avons aidé à se créer.

### **Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :**

**Non**

**Oui**

Expliquer le coût supplémentaire induit :

# ANNEXES 5

CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2018-2019

Date de la demande : 21/01/2019

**Composante : Faculté de droit**

Département (le cas échéant) :

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

**Diplôme (Licence/LPro/Master) : Master**

**Mention de diplôme/ Intitulé du parcours :**

- M1 Mention Droit Public parcours Franco-Allemand
- M1 Mention Droit International et Européen parcours Franco-Allemand
- M1 Mention Droit Privé parcours Franco-Allemand
- M1 Mention Droit des Affaires parcours Franco-Allemand
- M2 Mention Droit des collectivités territoriales Parcours Administration et collectivités territoriales Franco-Allemand
- M2 Mention Droit Européen Parcours Carrières juridiques européennes Franco-Allemand
- M2 Mention Droit des Libertés Parcours Contentieux des droits fondamentaux Franco-Allemand
- M2 Mention Droit des Affaires Parcours Droit de l'entreprise, juristes conseils d'affaires Franco-Allemand
- M2 Mention Droit Privé Parcours Droit des personnes et de la famille Franco-Allemand
- M2 Mention Justice, Procès et Procédure Parcours Contentieux et procédures d'exécution Franco-Allemand

**Date de validation en Conseil de composante :** 20 novembre 2017

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

Ce parcours intégré de Master a pour but de donner aux étudiant(e)s la connaissance des systèmes juridiques français et allemand ainsi que celle des langages juridiques correspondants. A l'issue de cette formation les étudiant(e)s obtiennent un double Master franco-allemand (LLM de l'Université de la Sarre et Master de l'UGA tels que définis dans l'Annexe II).

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront*

*être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

FI : 20 étudiants (10 étudiants allemands et 10 étudiants français)  
FC :

**Modalités (présentiel, EAD...)**

La formation se déroule sur deux ans selon les modalités suivantes :

- Si l'année de M1 a été effectuée à l'Université de la Sarre, l'année de M2 sera effectuée à l'Université Grenoble Alpes.
- Si l'année de M1 a été effectuée à l'Université Grenoble Alpes, l'année de M2 sera effectuée à l'Université de la Sarre.

La double inscription dans les 2 universités est obligatoire. Les droits d'inscription sont à acquitter auprès de l'université dans laquelle les étudiant(e)s suivent réellement leur cours dans le respect des règlements concernés.

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

**Cf. le règlement des mentions concernée**

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation**

## Organisation pédagogique

**Composition des enseignements**  
(indiquez uniquement les enseignements sans les MCC)

**Les enseignements suivis à l'UGA :**

*Si l'étudiant(e) suit la 1<sup>ère</sup> année à l'UGA, son inscription pédagogique sera rattachée à un des M1 suivants déjà existants :*

- M1 Droit privé
- M1 Droit public
- M1 Droit des affaires
- M1 Droit international et européen

*Si l'étudiant(e) suit la 2<sup>ème</sup> année à l'UGA, son inscription pédagogique sera rattachée à un des six M2 suivants déjà existants :*

- Master 2 Administration et collectivités territoriales
- Master 2 Carrières juridiques européennes

- *Master 2 Contentieux des droits fondamentaux*
- *Master 2 Droit de l'entreprise, juristes conseils d'affaires*
- *Master 2 Droit des personnes et de la famille*
- *Master 2 Contentieux et procédures d'exécution*

**Les enseignements suivis à l'Université de la Sarre:**

*Si l'étudiant(e) suit la 1<sup>ère</sup> année ou la 2<sup>ème</sup> année à l'Université de la Sarre, son inscription pédagogique sera rattachée à un des trois LLM de cette université :*

- *LLM Deutsches Recht für französischsprachige Studierende*
- *LLM Magister/ Magistra der Rechte*
- *LLM Europäisches und Internationales Recht, de l'Europa-Institut*

**Volume horaire de la formation :**

**Cf. le règlement des mentions concernée**

**Lieu(x) de la formation**

Saarbrücken ou Grenoble

## Partenariats

**Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public**

*Convention de partenariat Université de la Sarre*

**Internationalisation de la formation**

**Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :**

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

**Tarif Formation continue :**



## Vereinbarung über die Zusammenarbeit im Rahmen eines integrierten deutsch-französischen Studiengangs

ZWISCHEN

Der Universität Grenoble Alpes  
Adresse: 621 avenue Centrale, F-38400 Saint-Martin-d'Hères- Frankreich  
vertreten durch ihre Präsident, Prof. Dr. Patrick LEVY,  
für die Faculté de Droit,  
vertreten durch ihre Dekan, Prof. Dr. David DECHENAUD

einerseits

UND

der Universität des Saarlandes,  
Adresse : Campus, Geb. A 2.3, D-66123 Saarbrücken-Deutschland,  
vertreten durch ihren Präsidenten, Prof. Dr. Manfred SCHMITT,

für die Rechtswissenschaftliche Fakultät und das Centre Juridique Franco-Allemand (CJFA),  
vertreten durch ihren Dekan, Prof. Dr. Michael BECKMANN

andererseits

gemeinsam im Folgenden als "Partneruniversitäten" bezeichnet

vereinbaren hierzu Folgendes:

### Präambel

In Anbetracht des gemeinsamen Ziels der beiden Universitäten, den Kontakt zwischen deutschen und französischen Studierenden und Lehrkräften zu fördern und die wechselseitigen Kenntnisse über die Rechtssysteme beider Länder sowie der entsprechenden juristischen Fachterminologie zu

## Convention de coopération pour un parcours intégré franco-allemand

ENTRE

L'Université Grenoble Alpes,  
sise: 621 avenue Centrale, F-38400 Saint-Martin-d'Hères, France  
représentée par son Président, Patrick LEVY,

Agissant pour le compte de la Faculté de Droit,  
représentée par son Doyen David DECHENAUD

d'une part

ET

l'Université de la Sarre,  
sise : Campus, Bât. A 2.3D-66123 Sarrebruck, Allemagne, représentée par son Président, Monsieur Manfred SCHMITT,

Agissant pour le compte de la Faculté de Droit et du Centre Juridique Franco-Allemand (CJFA), représentés par leur Doyen, Michael BECKMANN

d'autre part

Ci- après conjointement désignées par « les universités partenaires »

conviennent de ce qui suit:

### Préambule

Considérant l'objectif commun des deux universités de renforcer des contacts entre étudiants et enseignants allemands et français et de développer la connaissance simultanée des systèmes juridiques des deux pays ainsi que celle des langages juridiques correspondants,

<p>vermitteln,</p> <p>die Universität Grenoble Alpes, für die Faculté de Droit, einerseits und die Universität des Saarlandes, für die Rechtswissenschaftliche Fakultät und das Centre Juridique Franco-Allemand andererseits</p> <p>vereinbaren die Organisation eines integrierten deutsch-französischen rechtswissenschaftlichen Studiengangs im Rahmen einer Partnerschaft auf unterschiedlichen Niveauebenen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Erstes Niveau: 6 semestriges Studium mit der Möglichkeit des Erwerbs eines Abschlusses der Licence en Droit ausgestellt von der Universität Grenoble Alpes und des Zertifikats „Studien des deutschen und französischen Rechts“ ZSDFR ausgestellt von der Universität des Saarlandes</li> <li>- Zweites Niveau: 4 semestriges Aufbaustudium mit der Möglichkeit des Erwerbs eines doppelten deutsch-französischen Masters (LL.M der Universität des Saarlandes und Master der Universität Grenoble Alpes, so wie im Anhang II definiert).</li> </ul> <p>und den Austausch von Lehrkräften über kürzere und längere Zeiträume zu fördern.</p> <p>Diese Partnerschaft beeinträchtigt nicht die bestehenden oder zukünftigen Kooperationen, die die beiden Universitäten mit anderen Hochschulen im Bereich der deutsch-französischen Juristenausbildung unterhalten können, insbesondere</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität von Paris II,</li> <li>(2) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität de Lorraine,</li> <li>(3) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität von Lille und Warwick,</li> <li>(4) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität Toulouse I Capitole</li> <li>(5) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität de Strasbourg</li> <li>(6) die Kooperation der Universität des Saarlandes mit der Universität Nice Sophia Antipolis</li> </ol> <p>Die beiden Partneruniversitäten vereinbaren hierzu Folgendes:</p>	<p>l'Université Grenoble Alpes, pour le compte de la Faculté de Droit, d'une part, et l'Université de la Sarre, pour le compte de la Faculté de Droit et du Centre Juridique Franco-Allemand, d'autre part,</p> <p>conviennent d'organiser en partenariat un parcours intégré de formation juridique franco-allemande de différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- premier niveau : Bac+3 conduisant à l'obtention d'un double diplôme de Licence en Droit délivré par l'Université Grenoble Alpes et de Zertifikat d'études juridiques franco-allemandes (Zertifikat « Studien des deutschen und französischen Rechts » ZSDFR) délivré par l'Université de la Sarre</li> <li>- deuxième niveau : Bac+5 conduisant à l'obtention d'un double Master franco-allemand (LL.M de l'Université de la Sarre et Master de l'Université Grenoble Alpes tels que définis dans l'Annexe II</li> </ul> <p>et de favoriser des échanges d'enseignants pour des séjours de courte ou de longue durée.</p> <p>Le présent partenariat ne porte pas atteinte aux coopérations existantes ou à venir que les deux universités peuvent entretenir avec d'autres établissements dans le domaine de la formation de juristes franco-allemands, telles que notamment</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Paris II,</li> <li>(2) la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Lorraine,</li> <li>(3) la coopération de l'Université de la Sarre avec les Universités de Lille et Warwick,</li> <li>(4) la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Toulouse 1 Capitole,</li> <li>(5) la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Strasbourg</li> <li>(6) la coopération de l'Université de la Sarre avec l'Université de Nice Sophia Antipolis</li> </ol> <p>A cette fin, les deux universités partenaires conviennent ce qui suit:</p>
<p><b>I- Allgemeine Bestimmungen für die beiden integrierten Studienprogramme Licence und Master</b></p>	<p><b>I- Dispositions communes aux deux programmes d'études intégrés de Licence et Master</b></p>
<p><b>§1 Geltungsbereich</b></p> <p>Diese Vereinbarung definiert die Modalitäten der Zusammenarbeit zwischen den Partnern ab Anfang des Hochschuljahres 2018/2019 im Rahmen zweier</p>	<p><b>§1 Objet de l'accord</b></p> <p>Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2018/2019 dans le cadre de deux</p>

<p>integrierter Studienprogramme, Licence und Master.</p> <p><b>§2 Varianten der integrierten Studienprogramme</b></p> <p>2.1: Die integrierten Studienprogramme werden in zwei Varianten angeboten, je nachdem, in welchem Land die Kandidaten/innen ihren beruflichen Weg fortführen möchten:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- die erste Variante (Variante A) richtet sich an Studierende, die vorrangig das Ziel verfolgen, eine französische Berufsqualifikation zu erhalten, die sich dabei aber auch im deutschen Recht bilden möchten.</li> <li>- die zweite Variante (Variante B) richtet sich an Studierende, die an der rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes vorrangig das Ziel verfolgen, eine deutsche Berufsqualifikation zu erhalten (§ 5 DRiG) und sich dabei gleichzeitig im französischen Recht bilden möchten.</li> </ul> <p>2.2: Die Studierenden bilden unabhängig von ihrer Variante jeweils einen einzigen Jahrgang und besuchen gemeinsam die dem Studienniveau entsprechenden Lehrveranstaltungen.</p>	<p>programmes d'études intégrés de Licence et Master.</p> <p><b>§2 Parcours d'études</b></p> <p>2.1 : Les programmes d'études intégrées sont proposés sous la forme de deux parcours distincts qui dépendent du choix du pays dans lequel le candidat entend poursuivre sa formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier parcours (<b>parcours A</b>) s'adresse aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition d'une qualification professionnelle française, tout en se spécialisant en droit allemand.</li> <li>- Le second parcours (<b>parcours B</b>) s'adresse aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition de la qualification professionnelle allemande (Befähigung zum Richteramt selon §5 du DRiG - Deutsches Richtergesetz) à la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre, tout en se spécialisant en droit français.</li> </ul> <p>2.2 : Quel que soit leur parcours, les étudiants forment une promotion unique suivant les mêmes enseignements en fonction de leur niveau d'études.</p>
<p><b>§3 Gliederung des Studiums</b></p> <p>3.1: Die Studierenden des integrierten Studienganges besuchen die Lehrveranstaltungen, die dem jeweiligen Niveau entsprechen, gemeinsam.</p> <p>3.2: Der integrierte Licence/Zertifikat- Studiengang umfasst Fächer aus den drei ersten Jahren (sechs Semester, L1/Z1 bis L3/Z3) des rechtswissenschaftlichen Studiums; die ersten beiden werden am CJFA und an der Rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes absolviert, das Dritte (L3/Z3) an der Faculté de Droit der Université Grenoble Alpes.</p> <p>3.3: Im integrierten Studiengang des doppelten Masters werden die Fächer des 4. (M1) und 5. (M2) Jahres des rechtswissenschaftlichen Studiums (7. bis 10. Semester) behandelt, hiervon ein Jahr am CJFA und der rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes und ein weiteres an der Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Im Falle der Ableistung des ersten Jahres an der Universität des Saarlandes wird das zweite Jahr an der Université Grenoble Alpes abgeleistet.</li> <li>- Im Falle der Ableistung des ersten Jahres an der Université Grenoble Alpes wird das zweite Jahr an der Universität des Saarlandes abgeleistet.</li> </ul>	<p><b>§3 Déroulement des études</b></p> <p>3.1 : Les étudiants du parcours intégré suivent ensemble tous les enseignements de chacun des différents niveaux.</p> <p>3.2 : Le parcours intégré de Licence/Zertifikat couvre les matières des trois premières années (six semestres, L1/Z1 à L3/Z3) d'études juridiques, les deux premières années étant accomplies au CJFA et à la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre, et la troisième (L3/Z3) étant accomplie à la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes.</p> <p>3.3 : Le parcours intégré de double Master couvre les matières des 4<sup>ème</sup> (M1) et 5<sup>ème</sup> années (M2) d'études juridiques (semestre 7 à 10), une année étant accomplie au CJFA et à la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre et une autre à la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'année de M1 a été effectuée à l'Université de la Sarre, l'année de M2 sera effectuée à l'Université Grenoble Alpes.</li> <li>- Si l'année de M1 a été effectuée à l'Université Grenoble Alpes, l'année de M2 sera effectuée à l'Université de la Sarre.</li> </ul>
<p><b>§4 Anwendbare Studien-und Prüfungs-ordnung</b></p> <p>4.1: Allgemeine Bestimmung</p>	<p><b>§4 Règlements des études et examens applicables</b></p> <p>4.1 : Disposition commune</p>

<p>Die Programmbeauftragten stimmen das gemeinsame Studienprogramm ab und schlagen Änderungen der jeweiligen Studien- und Prüfungsordnungen vor, die von den Fakultäten und den zuständigen Gremien der Partneruniversitäten verabschiedet werden. Da der integrierte Studiengang den Studierenden ein optimal abgestimmtes und ausgewogenes Studienprogramm bieten möchte, verpflichten sich die Partneruniversitäten, Änderungen an ihrem eigenen Studienprogramm nur in Absprache mit der Partneruniversität vorzunehmen.</p>	<p>Les responsables de programme arrêtent les modalités d'études et d'examens, ils proposent les éventuelles modifications des règlements d'études respectifs aux fins d'approbation par les composantes concernées et les instances délibérantes et décisionnelles des universités partenaires, selon les règles et procédures en vigueur dans chaque établissement. Afin de garantir un programme d'études équilibré et optimal, chacun des partenaires s'engage à ne modifier sa propre partie du programme d'études (Studienprogramm) qu'avec le consentement de l'autre partenaire.</p>
<p><i>4.2: Licence / Zertifikat – Studiengang</i></p>	<p><i>4.2 : Programme de Licence / Zertifikat</i></p>
<p>4.2.1: Für die in den ersten beiden Jahren, die an der Universität des Saarlandes absolviert werden, (L1/Z1 und L2/Z2) zu erbringenden Studien- und Prüfungsleistungen sowie für den Erwerb des Zertifikats „Studien des deutschen und französischen Rechts“ gilt die Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang „droit“ sowie für den Erwerb des Zertifikats, „Studien des deutsch und französischen Rechts“ (ZSDFR) der Universität des Saarlandes.</p>	<p>4.2.1 : A l'Université de la Sarre, les modalités d'études et examens des deux premières années de la Licence (L1/Z1 et L2/Z2) ainsi que les règles de validation du Zertifikat ZSDFR « Studien des deutschen und französischen Rechts », sont organisées conformément au règlement « Studien- und Prüfungsordnung für den Licence- Studiengang « droit » sowie für den Erwerb des Zertifikats « Studien des deutsch und französischen Rechts » (ZSDFR) » de l'Université de la Sarre.</p>
<p>4.2.2: Für die im dritten Jahr der Licence zu erbringenden Studien- und Prüfungsleistungen und deren Erwerb finden die hierfür an der Universität Grenoble Alpes erlassenen Regelungen Anwendung. Für die im dritten Jahr des Zertifikats zu erbringenden Studien- und Prüfungsleistungen und dessen Erwerbs finden die hierfür an der Universität des Saarlandes erlassenen Regelungen Anwendung.</p>	<p>4.2.2 : Les modalités d'études et examens de la troisième année de Licence et ses règles de validation sont organisées conformément aux règles en vigueur à l'Université Grenoble Alpes. Les modalités d'études et examens de la troisième année de Zertifikat et ses règles de validation sont organisées conformément aux règles en vigueur à l'Université de la Sarre.</p>
<p><i>4.3: Doppelter Master-Studiengang</i></p>	<p><i>4.3 : Programme de double Master</i></p>
<p>Je nach Aufenthaltsort während des Studiums gemäß §3.3 ist die Studien- und Prüfungsordnung der jeweiligen Partneruniversität anzuwenden.</p>	<p>En fonction du lieu d'études tels que précisés au paragraphe 3.3, s'appliquera aux étudiants le règlement des études et examens de l'université correspondante.</p>
<p><b>§5 Betreuung der integrierten Studienprogramme</b></p>	<p><b>§5 Administration des programmes d'études intégrés</b></p>
<p>5.1: Die Partneruniversitäten benennen für die Betreuung der integrierten Studienprogramme jeweils eine/n Programmbeauftragte/n und deren/dessen Stellvertreter/in. Beide Programmbeauftragte vertreten die integrierten Studienprogramme nach außen. Sie kooperieren bei der Einführung kohärenter Studienprogramme. Sie sind weiterhin zuständig für die Studienberatung und das Auswahlverfahren der Bewerber für die verschiedenen Studienprogramme (Licence / Master).</p>	<p>5.1 : Les partenaires nomment respectivement un responsable des programmes d'études intégrés ainsi que son représentant. Les deux responsables représentent les programmes à l'extérieur, et se coordonnent pour la mise en place de programmes d'enseignement cohérent. Ils sont en outre compétents pour l'encadrement des étudiants ainsi que pour la procédure d'admission des candidats dans les différents programmes d'études intégrés (Licence / Master).</p>
<p>5.2: Die Programmbeauftragten werden mindestens sechs Monate vor Ablauf dieses Abkommens eine Bilanz der Zusammenarbeit ziehen.</p>	<p>5.2 : Les responsables de la formation fourniront un bilan de la coopération au moins six mois avant l'échéance du présent accord.</p>
<p>Namen und Kontaktdaten:</p>	<p>Noms et coordonnées des responsables :</p>

<p>Für die Universität Grenoble Alpes: Prof. Constance CHEVALLIER-GOVERS Vice-Doyenne déléguée aux Relations internationales Faculté de Droit 621 avenue Centrale 38400 Saint-Martin-d'Hères</p> <p>Für die Universität des Saarlandes: Prof. Philippe Cossalter Universität des Saarlandes CJFA Campus Geb. B4.1 D-66123 Saarbrücken philippe@cossalter.net</p>	<p>Pour l'Université Grenoble Alpes: Prof. Constance CHEVALLIER-GOVERS Vice-Doyenne déléguée aux Relations internationales Faculté de Droit 621 avenue Centrale 38400 Saint-Martin-d'Hères</p> <p>Pour l'Université de la Sarre : Prof. Philippe COSSALTER Universität des Saarlandes CJFA Campus Geb. B4.1 D-66123 Sarrebruck Allemagne philippe@cossalter.net</p>
<p><b>§6 Lehrkörper</b></p> <p>Der Lehrkörper setzt sich aus Dozentinnen/Dozenten und/oder Forscherinnen/Forschern der jeweils beteiligten Einrichtung zusammen, die an den Studienprogrammen teilnehmen.</p>	<p><b>§6 Équipe pédagogique</b></p> <p>L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs ou/et de chercheurs participant à la formation dispensée dans chacun des établissements.</p>
<p><b>§7 Einschreibung der Studierenden</b></p> <p><i>7.1: Generelle Einschreibungsmodalitäten</i></p> <p>7.1.1: Alle zu den integrierten Studienprogrammen zugelassenen Studierenden sind während ihres Studiums zugleich an der Universität des Saarlandes und an der Universität Grenoble Alpes eingeschrieben, während drei Jahren für das Studium Licence / Zertifikat, während zwei Jahren für das Studium des doppelten Masters. Sie entrichten die Semesterbeiträge bzw. Studiengebühren nur an einer der Universitäten nach den in den folgenden Bestimmungen festgelegten Modalitäten.</p> <p>7.1.2: Die Studierenden müssen sich nach den in den Partneruniversitäten jeweils geltenden Regeln einschreiben. Die Studierendensekretariate der jeweiligen Partneruniversitäten bemühen sich durch gegenseitige Abstimmung, ein vereinfachtes Einschreibeverfahren für die betroffenen Studierenden zu ermöglichen.</p> <p>7.1.3: Die Studierenden werden Studierendenausweise von den jeweiligen Partneruniversitäten erhalten.</p> <p>7.1.4: Die in diesem Studiengang eingeschriebenen Studierenden müssen die obligatorischen Versicherungen vorweisen können (europäische Krankenversicherung, Haftpflichtversicherung). Die Studierenden unter 28 Jahren, deren Heimatuniversität die Universität Grenoble Alpes ist, müssen außerdem die französische staatliche Sozial- und Krankenversicherung für Studierende abschließen.</p>	<p><b>§7 Inscription des étudiants</b></p> <p><i>7.1 : Modalités générales d'inscription</i></p> <p>7.1.1 : Tous les étudiants admis à participer aux programmes d'études intégrés sont inscrits simultanément auprès de l'Université de la Sarre et de l'Université Grenoble Alpes pendant toutes leurs années d'études, trois ans pour le programme de Licence/Zertifikat, deux ans pour le programme de double Master. Ils n'acquittent leurs droits d'inscription qu'auprès de l'une de ces universités selon les modalités suivantes.</p> <p>7.1.2 : Les étudiants s'inscrivent selon les règles en vigueur dans chacune des universités partenaires. Les services d'inscription respectifs des universités partenaires harmonisent au mieux leurs procédures d'inscription afin de faciliter les démarches administratives des étudiants concernés.</p> <p>7.1.3 : Les étudiants bénéficieront de cartes d'étudiants délivrées par chacune des universités.</p> <p>7.1.4 : Les étudiants inscrits dans cette formation souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale européenne, responsabilité civile). Les étudiants de moins de 28 ans, dont l'université d'origine est l'Université Grenoble Alpes, devront obligatoirement souscrire à la sécurité sociale française des étudiants.</p>

<p>7.1.5: Die Studierenden müssen für die während ihres Aufenthaltes entstehenden Wohn- und Lebenshaltungskosten selbst aufkommen; zudem müssen sie den Nachweis einer bestehenden Sozialversicherung erbringen.</p> <p>7.2: <i>Besonderheiten bei der Einschreibung für das Licence/Zertifikat Programm</i></p> <p>7.2.1: Besonderheiten bei der Einschreibung der Variante A Die zu dem integrierten Studiengang in die Variante A zugelassenen Studierenden entrichten nur an der Universität Grenoble Alpes die Studiengebühren während ihres dreijährigen Studiums der Licence / Zertifikat. Während ihres Aufenthaltes an der Universität des Saarlandes entrichten sie dort lediglich die speziellen Beiträge für das Semesterticket und für die Unfall-, Haftpflicht und Diebstahlversicherung des Studentenwerkes.</p> <p>7.2.2: Besonderheiten bei der Einschreibung der Variante B Die zu dem integrierten Studiengang in der Variante B zugelassenen Studierenden entrichten den Semesterbeitrag sowie den Sozialbeitrag und die Beiträge der Studierendenschaft sowie die sonstige Beiträge und Gebühren entsprechend der einschlägigen Rechtsvorschriften nur an die Universität des Saarlandes.</p> <p>7.3: <i>Besonderheiten bei der Einschreibung für das Studium des doppelten Masters</i></p> <p>Die zugelassenen Studierenden entrichten jeweils nach ihrem Standort ihre Studiengebühren im Einklang mit den jeweiligen Ordnungen. Für das Jahr an der Universität des Saarlandes richten sich die Gebühren nach den für die LL.M der Universität des Saarlandes geltenden Regelungen (siehe die Liste der betroffenen LL.M im Anhang II). Abweichend hiervon kommen die Parteien überein, für die in dieser Vereinbarung jährlich festzulegenden Veranstaltungen des Masterstudiengangs „Europäisches und Internationales Recht“ am Europa-Institut – Sektion Rechtswissenschaft –(Anhang II) eine Studiengebühr in Höhe von 1500 Euro (statt 2800 Euro) pro Semester zu erheben. Für das Jahr an der Universität Grenoble Alpes richten sich die Gebühren nach dem Master der Universität Grenoble Alpes.</p>	<p>7.1.5 : Pendant leur séjour, les étudiants doivent faire face aux frais de logement et de subsistance occasionnés par leur séjour; ils doivent en outre faire la preuve de leur couverture sociale.</p> <p>7.2 : <i>Modalités particulières d'inscription pour le programme de Licence/Zertifikat</i></p> <p>7.2.1 : Pour les étudiants en parcours A Les étudiants admis à participer à la formation selon le parcours A n'acquittent leurs droits d'inscription qu'à l'Université Grenoble Alpes durant les trois années d'études du programme de Licence/Zertifikat. Pendant leur séjour à l'Université de la Sarre, ils n'y acquittent que les frais semestriels spécifiques de transports en commun ainsi que d'assurance accidents, responsabilité civile et de vol du service d'étudiants.</p> <p>7.2.2 : Pour les étudiants en parcours B Les étudiants admis à participer à la formation selon le parcours B n'acquittent leurs droits d'inscriptions semestriels, les contributions au Studentenwerk (Sozialbeitrag) et à la corporation des étudiants, ainsi que toutes autres contributions ou frais exigées par les dispositions de l'Université de la Sarre qu'à cette dernière.</p> <p>7.3 : <i>Modalités particulières d'inscription pour le programme de double Master</i></p> <p>Les étudiants admis à participer à la formation n'acquittent les droits d'inscription qu'à l'université dans laquelle ils suivent effectivement leurs cours dans le respect des règlements concernés. Pour l'année effectuée à l'Université de la Sarre, les contributions respectent les règles relatives aux LL.M en vigueur (voir la liste des LL.M concernés en Annexe II). Par dérogation, les partenaires se mettent d'accord pour proposer un LL.M. „Europäisches und Internationales Recht“ comprenant des cours annuels à préciser selon les modalités prévues dans cette convention (voir l'annexe II) par l'Europa-Institut, section juridique, de l'Université de la Sarre pour un montant de frais d'inscription de 1500 euros par semestre, au lieu de 2800 euros. Pour l'année effectuée à l'Université de Grenoble Alpes, les contributions respectent les règles relatives aux Masters de cette dernière.</p>
<p><b>§8 Allgemeine gemeinsame Prüfungsbestimmungen</b></p> <p>8.1: <i>Jury, Notenkonferenz während des Studienaufenthaltes an der Universität des Saarlandes</i></p>	<p><b>§8 Règles générales communes aux examens</b></p> <p>8.1 : <i>Jurys d'examens, délibérations durant les études à l'Université de la Sarre</i></p>

<p>8.1.1: In den Studienjahren an der Rechtswissenschaftlichen Fakultät und am CJFA der Universität des Saarlandes berät eine Jury über die Noten der Studierenden am Ende jeder Prüfungsperiode und stellt diese fest. Sie entscheidet über den Erwerb der Module, die Validierung der Semester und die Validierung des Studienjahres.</p> <p>8.1.2: Diese Jury setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mindestens ein Mitglied der Leitung des CJFA oder ein/e von ihm bestimmte/r Vertreter/in,</li> <li>- ein/e Vertreter/in der Rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes</li> <li>- und ein/e Vertreter/in der Universität Grenoble Alpes.</li> </ul> <p>8.2: <i>Jury, Notenkonferenz während des Studienaufenthaltes an der Universität Grenoble Alpes</i></p> <p>Für die Studienjahre an der Universität Grenoble Alpes setzt sich die Jury nach den für sie geltenden Regelungen zusammen.</p> <p>8.3: <i>Bewertungssystem</i></p> <p>8.3.1: Die Bewertung der Studien- und Prüfungsleistungen erfolgt im Rahmen der Licence und des Master 2 nach dem französischen System.</p> <p>8.3.2: Die Bewertung der Studien- und Prüfungsleistungen erfolgt im Rahmen des Zertifikates und ggf. des LL.M nach dem deutschen System.</p> <p>8.4: <i>Notenübersicht, Diploma Supplement</i></p> <p>8.4.1: Die Studierenden erhalten von den Partneruniversitäten einen Studiennachweis, der die einzelnen erbrachten Studien- und Prüfungsleistungen wiedergibt und gegebenenfalls die Anzahl der erreichten ECTS-Punkte angibt.</p> <p>8.4.2: Das Sekretariat des CJFA und der „Service de la scolarité“ der Faculté de Droit der Universität Grenoble Alpes übermitteln sich gegenseitig die notwendigen Informationen über die jeweiligen Studienleistungen, insbesondere die erzielten Prüfungsergebnisse.</p> <p>8.4.3: Die Studierenden erhalten außerdem von jeweils beiden Partneruniversitäten ein Diploma Supplement, welches den Mehrwert des integrierten Studiengangs erläutert. Die DFH wird dazu eingeladen, die Diploma Supplements der von ihr geförderten Studierenden zu unterzeichnen.</p> <p>8.4.4: Die an die Studierende verliehenen Dokumente werden in der Sprache der zur Verleihung berechtigten Universität und nach den jeweiligen Bestimmungen erstellt.</p>	<p>8.1.1 : Durant leurs années d'études à la Faculté de droit et au CJFA de l'Université de la Sarre, un jury se réunit pour délibérer sur les notes des étudiants à la fin de chaque session d'examens et en prend acte. Ce jury décide de l'obtention des modules, de la validation des semestres et de l'acquisition de l'année.</p> <p>8.1.2 : Ce jury est composé des membres suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins un membre de la direction du CJFA ou l'un de ses représentants</li> <li>- un représentant de la Rechtswissenschaftliche Fakultät de l'Université de la Sarre</li> <li>- et un représentant de l'Université Grenoble Alpes.</li> </ul> <p>8.2 : <i>Jurys d'examens, délibérations durant les études à l'Université Grenoble Alpes</i></p> <p>Pour les années d'études se déroulant à l'Université Grenoble Alpes, la composition du jury d'examens est fixée par les règles applicables par cette dernière.</p> <p>8.3 : <i>Système de notation</i></p> <p>8.3.1 : Le système de notation appliquée pour la Licence et le Master 2 est le système français.</p> <p>8.3.2 : Le système de notation appliquée pour le Zertifikat et pour le LL.M le cas échéant est le système allemand.</p> <p>8.4 : <i>Relevés de notes, supplément au diplôme</i></p> <p>8.4.1 : Les universités partenaires délivrent aux étudiants du parcours intégré un relevé de notes portant sur toutes les unités d'enseignement validées et précisant le cas échéant le nombre de crédits ECTS obtenus.</p> <p>8.4.2 : Le secrétariat pédagogique du CJFA et le service de la scolarité de la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes se communiquent respectivement les renseignements pédagogiques utiles, notamment pour ce qui concerne les résultats obtenus aux examens.</p> <p>8.4.3 : Les étudiants obtiennent également de la part de chacune des universités partenaires un supplément au diplôme distinct qui détaille les plus-values du parcours intégré. L'UFA sera invitée à signer les suppléments des étudiants qu'elle soutient.</p> <p>8.4.4 : Les documents remis aux étudiants seront délivrés dans la langue de l'université habilitée à les délivrer et selon les conditions qui lui sont propres.</p>
<p><b>§9 Finanzielle Aspekte / Förderungsmöglichkeiten für den Studiengang</b></p>	<p><b>§9 Aspects financiers/demande de soutien du parcours intégré</b></p>

<p>9.1: Die Partneruniversitäten bemühen sich um eine nationale und/oder eine europäische Förderung (z.B. ERASMUS +) sowie um eine Förderung bei der Deutsch-Französischen Hochschule (DFH) für die Studienprogramme.</p> <p>9.2: Jede Partneruniversität trägt die ihr durch diese Zusammenarbeit entstehenden Kosten in Höhe ihrer Beteiligung selbst.</p>	<p>9.1 : Les universités partenaires s'efforcent d'obtenir pour les programmes intégrés des subventions nationales ou européennes (par ex. ERASMUS +) et un soutien au niveau de l'Université Franco-Allemande (UFA).</p> <p>9.2 : Chaque université partenaire supporte les frais occasionnés par cette coopération en proportion de sa participation.</p>
<p><b>§10 Unterstützungs- und Koordinierungsmaßnahmen</b></p> <p>10.1: Die Programmbeauftragten der integrierten Studienprogramme betreuen die Studierenden während deren Aufenthalt an der Partneruniversität mit der Unterstützung der zuständigen Dienststellen ihrer Universität.</p> <p>10.2: Die Programmbeauftragten berufen mindestens einmal im Jahr eine Koordinierungssitzung ein. Im Einvernehmen mit den Organen und von den integrierten Studienprogrammen betroffenen Lehrkräften ihrer Universitäten schlagen sie notwendig erscheinende Maßnahmen zur Harmonisierung oder/und Änderungen dieser Vereinbarung vor.</p> <p>10.3: Als weitere Koordinierungsmaßnahme kann ein freiwilliger Lehrkräfteaustausch für zusätzliche Vorlesungen in beiden Partneruniversitäten stattfinden. Ein solcher Austausch ermöglicht die Erweiterung des optionalen Fächerangebots der beteiligten Partneruniversitäten.</p> <p>10.4: Die beiden Universitäten, sowie die hier zuständigen Einrichtungen (Centre Juridique Franco-Allemand, Rechtswissenschaftliche Fakultät der Universität des Saarlandes und Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes) werden ihre Werbemaßnahmen für die integrierten Studienprogramme zur Information der Gymnasiasten koordinieren. Sie werden die Web-Darstellung des integrierten Studiengangs aneinander anpassen.</p>	<p><b>§10 Mesures de coordination et d'accompagnement</b></p> <p>10.1 : Avec l'aide des services compétents de leurs universités respectives, les enseignants responsables des programmes assistent les étudiants pendant la durée de leur séjour à l'université partenaire.</p> <p>10.2 : Les enseignants responsables des programmes organisent au moins une fois par an une réunion de coordination. De concert avec les organes de leurs universités et les enseignants concernés par les programmes intégrés, ils proposent les mesures d'harmonisation et/ou les modifications à la présente convention qui pourraient apparaître nécessaires.</p> <p>10.3 : En vue de renforcer l'intégration, chaque université partenaire accepte l'échange facultatif d'enseignants-chercheurs pour assurer des enseignements dans les universités partenaires. Un tel échange permet d'élargir l'offre de cours optionnels dans chacun des établissements participants.</p> <p>10.4 : Les deux établissements et leurs composantes intéressées (Centre Juridique Franco-Allemand, Rechtswissenschaftliche Fakultät de l'Université de la Sarre et la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes) coordonneront leurs initiatives pour faire connaître les programmes intégrés auprès du public concerné des lycéens. Ils harmoniseront leur présentation du parcours intégré sur internet.</p>
<p><b>II. Besondere Bestimmungen des integrierten Studienprogramms Licence / Zertifikat</b></p>	<p><b>II- Dispositions spécifiques au programme d'études intégrées de Licence / Zertifikat</b></p>
<p><b>§11 Zulassungsverfahren im ersten Jahr des integrierten Studienprogramms Licence / Zertifikat</b></p> <p><i>11.1: Auswahlkriterien der Bewerberinnen/ Bewerber:</i></p> <p>11.1.1: Der integrierte Studiengang ist offen für alle Bewerberinnen/Bewerber, die eine Hochschulzugangsberechtigung für eine der beiden Partneruniversitäten besitzen (in der Regel das französische Baccalauréat oder das deutsche Abitur).</p>	<p><b>§11 Procédure d'admission en première année de programme d'études intégrées de Licence / Zertifikat</b></p> <p><i>11.1 : Critères de sélection des candidats :</i></p> <p>11.1.1 : Le parcours intégré est accessible à tout candidat en possession d'un titre lui permettant de poursuivre des études supérieures dans l'une des universités partenaires (en règle générale Baccalauréat français ou Abitur allemand).</p>

<p>11.1.2: Die Zulassungen zum integrierten Studienprogramm erfolgen durch eine Kommission, die sich zusammensetzt aus einem/er von dem/r Dekan/in der Faculté de Droit der Universität Grenoble Alpes ernannte/n Vertreter/in und einem/er der Direktoren/innen des CJFA oder einem/er seiner Vertreter/innen.</p> <p><i>11.2: Verteilung der Studierenden</i></p> <p>Es werden jedes Jahr 20 Studierende für dieses integrierte Studienprogramm zugelassen. 10 Bewerberinnen/Bewerber werden als Studierende für die Variante A und 10 für die Variante B angenommen. Diese Aufteilung kann jedoch bei Vorliegen besonderer Umstände durch einen gemeinsamen Beschluss der beiden Partner geändert werden.</p> <p><i>11.3: Sprachliche Kenntnisse</i></p> <p>11.3.1: Die Bewerberinnen/ Bewerber müssen über eine ausreichende fachliche Sprachkompetenz in französischer und deutscher Sprache verfügen (in der Regel: Deutsch als erste Fremdsprache im Baccalauréat oder Französisch (Leistungsfach) im Abitur). Über das Vorliegen der ausreichenden fachlichen Sprachkompetenzen für eine Teilnahme am integrierten Studiengang entscheiden die zwei Programmbeauftragten des Studiengangs gemeinsam.</p> <p>11.3.2: Für die Zulassung zur Variante A wird im Rahmen dieses Studienprogramms eine sprachliche Kompetenz in der deutschen Sprache entsprechend dem Level B2 des Europäischen Sprachenportfolios des Europarates vorausgesetzt.</p> <p>11.3.3: Für die Zulassung zur Variante B wird im Rahmen dieses Studienprogramms eine sprachliche Kompetenz in der französischen Sprache entsprechend dem Level B2 des Europäischen Sprachenportfolios des Europarates vorausgesetzt.</p>	<p>11.1.2: Les admissions au programme d'études intégrées sont prononcées par une commission comprenant un représentant désigné par le Doyen de la Faculté de Droit l'Université Grenoble Alpes et l'un des directeurs du CJFA ou son représentant.</p> <p><i>11.2 : Répartition des étudiants</i></p> <p>Chaque année, 20 étudiants sont admis pour le programme d'études intégrées. 10 candidats seront admis à suivre le parcours A et 10 à suivre le parcours B. Les partenaires peuvent toutefois d'un commun accord modifier la répartition ainsi opérée en fonction des circonstances particulières.</p> <p><i>11.3 : Compétences linguistiques</i></p> <p>11.3.1: Les candidats doivent posséder des compétences linguistiques disciplinaires suffisantes en allemand et en français (en règle générale : allemand 1ère langue au baccalauréat ou Leistungsfach Französisch à l'Abitur). Les responsables de programme évalueront ensemble, si les connaissances linguistiques des candidats sont suffisantes pour participer au cursus intégré.</p> <p>11.3.2: Pour l'admission au parcours A, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau B2 d'allemand du « Portfolio Européen des Langues » du Conseil de l'Europe.</p> <p>11.3.3 : Pour l'admission au parcours B, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau B2 de Français du « Portfolio Européen des Langues » du Conseil de l'Europe.</p>
--	--

<p><b>§12 Ablauf des Licence-Studiums</b></p> <p><i>12.1: Allgemeine Bestimmung</i></p> <p>12.1.1: Die ersten beiden Studienjahre finden an der Universität des Saarlandes statt. Am Ende des zweiten Jahres werden die Studierenden, die 120 ECTS erworben haben, ihr Studium an der Universität Grenoble Alpes fortsetzen.</p> <p>12.1.2: Die Inhaber/innen der Licence nach der Variante A oder B haben die Möglichkeit, ihr Studium im ersten Jahr eines Masters an der Faculté de Droit der Universität Grenoble Alpes oder an der rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes fortzusetzen.</p> <p><i>12.2: Besondere Bestimmungen für die Variante B</i></p> <p>Die Variante B der Licence ist dadurch gekennzeichnet, dass ein Teil der Lehrveranstaltungen und der Prüfungen in jedem Studienjahr durch die Anrechnung der Studienleistungen ersetzt wird, die parallel im Rahmen des Studiums der Rechtswissenschaften der Universität des Saarlandes erworben werden. Der Umfang der Lehrveranstaltungen und der Prüfungen auf jedem der drei Niveaus (L1, L2, L3) des integrierten Studiengangs ist folglich gemäß der Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang „droit“ sowie für den Erwerb des Zertifikats „Studien des deutsch und französischen Rechts“ (ZSDFR) der Universität des Saarlandes reduziert.</p>	<p><b>§12 Déroulement des études de Licence</b></p> <p><i>12.1 : Disposition générale</i></p> <p>12.1.1 : Les deux premières années du programme d'études se déroulent à l'Université de la Sarre. A l'issue de la deuxième année, les étudiants ayant validé 120 crédits européens poursuivent leurs études à l'Université Grenoble Alpes.</p> <p>12.1.2 : Les titulaires d'une Licence obtenue selon le parcours A ou B ont vocation à poursuivre leurs études en première année de Master à la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes ou à la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre.</p> <p><i>12.2 : Dispositions spécifiques au parcours B</i></p> <p>Le parcours B de Licence se caractérise par le fait qu'une partie des enseignements et examens de chaque niveau de Licence est remplacée par la validation des connaissances acquises parallèlement dans le cadre de la formation de «Rechtswissenschaften» de l'Université de la Sarre. Le volume des enseignements et examens à chacun des trois niveaux (L1, L2, L3) du parcours intégré est alors réduit conformément à la « Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang « droit » sowie für den Erwerb des Zertifikats « Studien des deutsch und französischen Rechts » (ZSDFR) » de l'Université de la Sarre.</p>
<p><b>§ 13 Studienablauf des Zertifikats</b></p> <p>13.1: Das Zertifikat stützt sich auf die Fächer und Prüfungen der Licence de droit, welche sich aus der in der Anlage beigefügten Tabelle der Studien- und Prüfungsleistungen ergeben. Die Studierenden müssen die den Varianten A und B der Licence gemeinsamen französischen und deutschen Fächer belegen.</p> <p>13.2: Das Zertifikat sieht zu Studienbeginn ein gemeinsames Einführungsseminar in die gemeinsame deutsche und französische Rechts- kultur und ein Seminar zur Rechtsvergleichung mit anschließender Seminararbeit am Studienende (6. Semester) vor.</p> <p>13.3: Alle Fächer des Zertifikats werden gleich gewichtet. Die Erlangung des Zertifikats ist nicht an das Bestehen der Licence gebunden. Die in der Licence und im Zertifikat erreichten Durchschnittsnoten können unterschiedlich sein.</p>	<p><b>§ 13 Déroulement des études menant au Zertifikat</b></p> <p>13.1 : Le Zertifikat s'appuie sur les matières et examens de la Licence de droit telles que précisées dans le tableau des enseignements prévu en annexe. Les étudiants doivent suivre les matières françaises et allemandes qui sont communes aux parcours A et B de la Licence.</p> <p>13.2 : Le Zertifikat prévoit un séminaire d'introduction à la culture juridique commune française et allemande en début d'études et un séminaire de droit comparé en fin de parcours, donnant lieu à un exposé écrit (6ème semestre).</p> <p>13.3 : Toutes les matières du Zertifikat ont le même coefficient. L'obtention du Zertifikat n'est pas liée à la réussite de la Licence ; les moyennes obtenues à la Licence et au Zertifikat peuvent différer.</p>

<p>13.4: Die Universität Grenoble Alpes gewährleistet, dass den Studierenden die im Studienprogramm vorgesehenen und in dem Anhang aufgeführten Studienleistungen des dritten Jahres der Licence und des Zertifikats angeboten werden.</p>	<p>13.4 : L'Université Grenoble Alpes garantit que les matières de la troisième année du parcours de Licence et de Zertifikat telles que prévues dans le programme des études joint en annexe seront proposées aux étudiants.</p>
<p><b>§14 Erworbene Abschlüsse: Licence und Zertifikat</b></p> <p>14.1: Sind die Studien- und Prüfungsleistungen in Übereinstimmung mit der Studien- und Prüfungsordnung der Universität Grenoble Alpes und der Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang „droit“ sowie für den Erwerb des Zertifikats „Studien des deutschen und französischen Rechts“ (ZSDFR) der Universität des Saarlandes (180 ECTS) erbracht, erwirbt die/der Studierende die Licence mention Droit der Universität Grenoble Alpes.</p> <p>14.2: Nach erfolgreichem Abschluss des dreijährigen Studiums des deutschen und französischen Rechts am Centre Juridique Franco-Allemand und an der Rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes sowie an der Faculté de Droit der Universität Grenoble Alpes wird zusätzlich ein Zertifikat „Studien des deutschen und französischen Rechts“ (ZSDFR) von der Universität des Saarlandes verliehen.</p>	<p><b>§14 Diplômes obtenus : Licence et Zertifikat</b></p> <p>14.1 : Après validation des 180 ECTS correspondants aux exigences de la formation prévues par le règlement des études et examens de l'Université Grenoble Alpes et le règlement « Studien- und Prüfungsordnung für den Licence-Studiengang « droit » sowie für den Erwerb des Zertifikats « Studien des deutschen und französischen Rechts » (ZSDFR) » de l'Université de la Sarre, l'étudiant obtient la <b>Licence mention Droit délivrée par l'Université Grenoble Alpes.</b></p> <p>14.2 : Après la réussite des trois niveaux d'études de droit français et allemand au Centre Juridique Franco-Allemand, à la Rechtswissenschaftliche Fakultät de l'Université de la Sarre et à la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes, les étudiants obtiendront en plus un Zertifikat d'études juridiques franco-allemandes (Zertifikat « Studien des deutschen und französischen Rechts » ZSDFR) délivré par l'Université de la Sarre.</p>
<p><b>III- Besondere Bestimmungen des integrierten Studienprogrammes LL.M / Master</b></p>	<p><b>III- Dispositions spécifiques relatives au programme d'études intégrées de LL.M / Master</b></p>
<p><b>§ 15 Geltungsbereich</b></p> <p>15.1: Der Aufbaustudiengang dauert zwei Jahre und jedes bestandene Jahr ermöglicht die Validierung von 60 ECTS. Eins dieser beiden Jahre wird an der Universität des Saarlandes verbracht, während das andere an der Universität Grenoble Alpes verbracht wird.</p> <p>15.2: Die Partneruniversitäten kooperieren im Rahmen eines integrierten rechtswissenschaftlichen Studienprogramms, welches zur Verleihung eines „Master of Laws“ (LL.M) der Universität des Saarlandes, und eines Masters der Universität Grenoble Alpes führt. Im Anhang sind die angebotenen Master / LL.M aufgelistet.</p>	<p><b>§15 Domaine d'application</b></p> <p>15.1 <b>Le cursus de double Master a une durée de deux années, chaque année réussie permet la validation de 60 ECTS. Une de ces deux années sera effectuée à l'Université de la Sarre et l'autre à l'Université Grenoble Alpes.</b></p> <p><b>15.2 : Les universités partenaires</b> collaborent dans le cadre d'un programme d'études juridiques intégrées qui conduit à l'obtention d'un diplôme de Master LL.M délivré par l'Université de la Sarre et <b>d'un Master de l'Université Grenoble Alpes.</b> La liste des masters / LL.M ouverts se trouve dans l'annexe.</p>
<p><b>§16 Inhalt</b></p> <p>16.1: Das integrierte Master-Studienprogramm vermittelt Grundkenntnisse des deutschen, französischen oder europäischen Rechts, um die bereits erworbenen Kompetenzen wesentlich zu erweitern. Dieses Studium dient dem Erwerb wissenschaftlicher Kenntnisse und juristischer Fähigkeiten im deutschen, französischen oder europäischen Recht, insbesondere der Beibringung von Terminologie und Methoden, die</p>	<p><b>§ 16 Objet</b></p> <p>16.1 : Le programme de Master intégré a pour objet l'acquisition de connaissances fondamentales en droit allemand, en droit français ou en droit européen permettant ainsi de renforcer de manière importante les compétences déjà acquises. Ces études ont pour vocation de faire acquérir des connaissances scientifiques et des compétences juridiques en droit français, allemand ou européen, notamment par la</p>

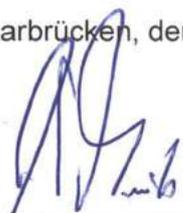
<p>das selbstständige Arbeiten im Recht des Partnerlandes ermöglichen.</p> <p>16.2: Gegenstand der LL.M-Studiengänge der Universität des Saarlandes sind die Grundfächer des deutschen öffentlichen, europäischen und deutschen Privatrechts der vier ersten Jahre der deutschen Juristenausbildung. Die Studierenden nehmen an einzelnen von der Rechtswissenschaftlichen Fakultät, insbesondere von dem Centre Juridique Franco-Allemand und dem Europa-Institut der Universität des Saarlandes angebotenen Vorlesungen teil.</p>	<p>transmission de méthodologie et de terminologie dans le droit du pays partenaire, permettant ainsi un travail autonome.</p> <p>16.2 : L'objet des LL.M de l'Université de la Sarre porte sur les matières fondamentales de droit public, de droit privé ou de droit européen telles que proposées lors des quatre premières années d'études de droit allemand. Les participants suivront les enseignements proposés par la Rechtswissenschaftliche Fakultät, dont notamment ceux proposés par le Centre Juridique Franco-Allemand ou l'Europa-Institut de l'Université de la Sarre.</p>
<p><b>§ 17 Zugang und Zulassung</b></p> <p>17.1: Das erste Jahr des Master-Studienganges (M1) ist offen für alle Bewerber/innen, die eine Licence en droit von einer der Partneruniversitäten oder einen gleichwertigen Abschluss (180 Credit Points) vorweisen können. Das zweite Jahr des Master-Studienganges (M2) ist offen für alle Bewerber/innen, die einen Master 1 von einer der Partneruniversitäten oder einen gleichwertigen Abschluss (240 Credit Points) vorweisen können.</p> <p>17.2: Die Zulassungen zum Master-Studiengang erfolgen durch eine Kommission, die sich aus mindestens zwei Mitgliedern zusammensetzt, davon mindestens ein Mitglied der Leitung des CJFA oder ein/e von ihr bestimmte/r Vertreter/in, und ein/e vom Dekan der Faculté de Droit der Université Grenoble Alpes ernannte/r Vertreter/in. Die Kommission kann zur Ermittlung der Sprachkenntnisse und der Motivation der Bewerber ein Aufnahmegespräch anordnen.</p> <p>17.3: Der Zugang zum Master-Studiengang setzt gute Kenntnisse der französischen Sprache sowie Grundkenntnisse der deutschen Sprache voraus. Die Bewerber/innen müssen die Kenntnisse in den beiden Sprachen gemäß der Regelungen der Partneruniversitäten nachweisen. Für eine Zulassung an einem Masterprogramm an der Université de Grenoble muss das erforderliche Sprachniveau B2 gemäß des „Europäisches Portfolio der Sprachen“ des Europarats vorgewiesen werden.</p> <p>17.4: Für eine Zulassung zum LL.M Magister/Magistra des Rechts oder zum LL.M « Europäisches und internationales Recht » des Europa-Institut muss das erforderliche Sprachniveau B2 gemäß des „Europäisches Portfolio der Sprachen“ des Europarats vorgewiesen werden. Für den Master-Studiengang „Deutsches Recht für französischsprachige Studierende, Option Privatrecht, oder Option öffentliches Recht“ der Universität des Saarlandes werden die Studierenden je nach ihren deutschen</p>	<p><b>§ 17 Admission et sélection</b></p> <p>17.1 : L'accès à la première année de cursus (M1) est ouvert à tout titulaire d'une Licence en droit délivré par une des universités partenaires ou de tout autre diplôme de niveau équivalent (180 ECTS). La deuxième année du programme de Master (M2) est ouverte à tout titulaire d'un Master 1 délivré par une des universités partenaires ou de tout autre diplôme de niveau équivalent (240 ECTS).</p> <p>17.2 : Les admissions au cursus de Master sont prononcées par une commission, composée par au moins deux membres, parmi lesquels au moins un membre de la direction du CJFA ou son ou sa représentant/e désigné(e) et un membre désigné par le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes ou son représentant. La commission peut décider d'organiser des entretiens de motivation, permettant de vérifier le niveau de compétence linguistique du candidat.</p> <p>17.3 : L'accès au cursus de Master pose comme condition de bonnes connaissances de la langue française et de la langue allemande. Le ou la candidat/e devra apporter la preuve de ces deux compétences conformément aux règles en vigueur dans les universités partenaires. Pour l'admission à un Master de l'Université de Grenoble, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau B2 de français du « Portfolio Européen des Langues » du Conseil de l'Europe.</p> <p>17.4 : Pour l'admission au LL.M Magister/Magistra des Rechts ou pour le LL.M « Europäisches und internationales Recht » de l'Europa-Institut, le niveau linguistique requis dans le cadre de ce programme d'études correspond au niveau B2 d'allemand du « Portfolio Européen des Langues » du Conseil de l'Europe. Dans le cadre du LL.M « droit allemand pour étudiants francophones, option droit privé ou droit public », les étudiants seront répartis en fonction de leur connaissance de la langue allemande en deux groupes,</p>

<p>Sprachkenntnissen in zwei Gruppen aufgeteilt: Gruppe I „Grundlagen des deutschen Rechts“ (Sprachniveau A1-A2) oder Gruppe II „Deutsches Recht für Fortgeschrittene“ (Sprachniveau B1-C1).</p> <p>17.5: Die Bewerber/innen, die am CJFA der Universität des Saarlandes eingeschrieben waren und dort die Licence en droit erworben haben, sind von dem Nachweis ausreichender Sprachkenntnisse entbunden.</p> <p>17.6: Im Rahmen des integrierten Studiengangs werden grundsätzlich 10 Bewerber für die Variante A und 10 Bewerber für die Variante B zugelassen.</p>	<p>Niveau 1 « principes fondamentaux du droit allemand » (niveau d'allemand A1-A2), Niveau 2 « droit allemand approfondi » (niveau d'allemand B1-C1).</p> <p>17.5 : Les étudiants ayant été inscrits au CJFA de l'Université de la Sarre et qui y ont obtenu une Licence en droit sont dispensés de la preuve de la maîtrise de ces compétences linguistiques.</p> <p>17.6 : Seront admis dans le cadre de ce parcours intégré 10 candidats pour le parcours A et 10 pour le parcours B.</p>
<p><b>§ 18 Studiendauer</b></p> <p>18.1: Die Regelstudienzeit des integrierten Master-Studiengangs beträgt zwei Jahre. Das Studium wird in Vollzeit durchgeführt.</p> <p>18.2: Eine Wiederholung der verschiedenen Studienjahre ist von Rechts wegen möglich mit einer Höchstgrenze von vier Jahren und im Einklang mit den Studien- und Prüfungsordnungen beider Partneruniversitäten bis zum endgültigen Erwerb der beiden LL.M/Masters.</p>	<p><b>§ 18 Durée des études</b></p> <p>18.1 : La durée totale des études intégrées de Master est de deux ans. La formation est à temps complet.</p> <p>18.2 : Un redoublement de chaque niveau est possible dans la limite totale de quatre années et dans le respect du règlement des études et examens de chaque partenaire pour la validation du double cursus de LL.M / Master.</p>
<p><b>§ 19 Validierung des integrierten Master-Studienganges</b></p> <p>Die Validierung des LL.M und des Masters 2 hängt von den jeweiligen Studien- und Prüfungsordnungen der Partneruniversitäten ab.</p>	<p><b>§19 Validation du cursus de Master / LL.M</b></p> <p>La validation des années de LL. M et de Master 2 est régie respectivement par les textes applicables auprès des universités partenaires.</p>
<p><b>§ 20 Verleihung des Abschlusses</b></p> <p>Nach Validierung von zwei Semestern (Erwerb von 60 Credit Points) an einer der Partneruniversitäten und nach dem Erwerb von zusätzlichen 60 Credit Points an der jeweils anderen Universität während einem zusätzlichen Studienjahr werden dem Studierenden die Diplome eines LL.M der Universität des Saarlandes und zusätzlich eines Master der Universität Grenoble Alpes verliehen.</p>	<p><b>§20 Diplômes délivrés</b></p> <p>La délivrance du LL.M de l'Université de la Sarre et d'un Master de l'Université Grenoble Alpes pose comme condition la validation de deux semestres (acquisition de 60 ECTS) auprès de l'une des universités partenaires et l'acquisition de 60 ECTS supplémentaires auprès de l'autre université partenaire durant une deuxième année de cursus.</p>
<p><b>IV- Schlussbestimmungen</b></p>	<p><b>IV- Dispositions finales</b></p>
<p><b>§21 Inkrafttreten und Dauer der Vereinbarung</b></p> <p>21.1: Vier (4) Original Exemplare der Vereinbarung in französischer und deutscher Sprache werden von den beiden Partneruniversitäten unterschrieben.</p> <p>21.2: Die Vereinbarung tritt mit ihrer Unterzeichnung in Kraft. Sie findet ab dem Wintersemester 2018/2019 Anwendung und gilt für zunächst fünf (5) Jahre, unter Vorbehalt der Verlängerung der Berechtigung zur Verleihung der Abschlüsse der französischen Partei.</p>	<p><b>§21 Entrée en vigueur et durée de l'accord</b></p> <p>21.1 : Quatre (4) exemplaires bilingues français et allemand sont signés par chacun des partenaires.</p> <p>21.2 : La convention entre en vigueur dès sa signature. La convention s'applique à compter de la rentrée universitaire 2018/2019 pour cinq (5) ans, sous réserve du renouvellement des accréditations des diplômes nationaux pour la partie française.</p>

Vereinbarung über die Zusammenarbeit im Rahmen eines integrierten deutsch-französischen Studiengangs / Convention de coopération pour un parcours intégré franco-allemand

<p>21.3: Nach Ablauf dieses Zeitraumes kann sie verlängert werden, vorausgesetzt, dass sie den Gremien der jeweiligen Partneruniversitäten zur Unterschrift erneut vorgelegt wird.</p> <p>21.4: Jede Partneruniversität kann diese Vereinbarung jederzeit unter Einhaltung einer Frist von sechs Monaten durch schriftliche Mitteilung an die andere Partneruniversität kündigen.</p> <p>21.5: Im Falle der Beendigung dieser Vereinbarung werden die Universitäten sicherstellen, dass Studierende, die zum Zeitpunkt der Beendigung ihr Studium nach dieser Vereinbarung bereits begonnen haben, dieses nach den Regelungen dieser Vereinbarung abschließen können.</p> <p>21.6: Die Vereinbarung kann durch schriftliche, von beiden Universitäten unterzeichnete Nachträge geändert werden.</p>	<p>21.3 : A l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires.</p> <p>21.4 : Chaque partenaire pourra à tout moment résilier cette convention, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision avec un préavis de six mois.</p> <p>21.5 : Au cas où il serait mis fin à cette convention, les partenaires devront garantir que les étudiants, qui au moment de la cessation auraient déjà entrepris leurs études dans le cadre de cette convention, puissent encore les mener à leur terme d'après les règles définies par cette dernière.</p> <p>21.6 : La convention de coopération spécifique peut être modifiée par un avenant signé par les deux universités.</p>
---	--

Saarbrücken, den 27.06.18



---

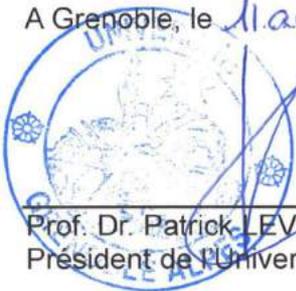
Prof. Dr. Manfred SCHMITT  
Präsident der Universität  
des Saarlandes



---

Prof. Dr. Michael BECKMANN  
Dekan  
Rechtswissenschaftliche Fakultät

A Grenoble, le 11. avril. 2018.....



---

Prof. Dr. Patrick LEVY  
Président de l'Université Grenoble Alpes



---

Prof. Dr. David DECHENAUD  
Doyen de la Faculté de Droit

# ANNEXES 6

## Règlement des études des diplômes universitaires

### CAMPUS NUMERIQUE SONATE DAEU

La formation ouvre en 2018-2019 :  Oui  Non

Type de formation : Diplôme national

Intitulé de la formation : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

#### MODALITES D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION, REGLEMENT DES EXAMENS

**NB : Ces modalités ne se substituent pas aux Modalités de Contrôle et des Connaissances (MCC) de chaque université partenaire**

*Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires*

#### I. Contrôle à l'entrée en formation

**a. Test de positionnement :**

En français, langue Vivante, Mathématique est effectué un test qui permet le positionnement des étudiants en groupes de niveaux pour le démarrage de la formation.

**b. Modalités :**

Questionnaire (Exercices interactifs comportant des QCM, des textes à trous, etc.).

Analyse des résultats, répartition dans les groupes de niveau, apport de soutien s'il y a lieu.

#### II. Modalités des contrôles et des connaissances de la formation

Elles doivent être arrêtées au début de chaque année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

**a. Contrôle en cours de formation**

- **Évaluation formative de chaque leçon du cours**

Modalité :

- exercices notés sur 10 points, dont les résultats sont enregistrés dans le carnet de notes de l'étudiant.

- **Évaluation par ensemble de leçons** constituant une sous-partie du cours (Noté sur 10 points)

Modalité :

- autoévaluation sommative constituée d'exercices et de questions randomisées dont les résultats sont enregistrés dans le carnet de notes de l'étudiant.

- **Évaluation des connaissances et compétences acquises**

Modalités :

- dossiers : études de cas autocorrigées avec médiation (Non noté)
- travaux dirigés obligatoires (Noté sur 20 points) : devoirs corrigés et travaux de groupes en pédagogie inversée. Ils sont obligatoires et portés au carnet de note de l'étudiant. Ces résultats sont communiqués au jury d'examen
- examen blanc (Noté sur 20 points) : sujet d'examen, l'étudiant est en conditions réelles de l'examen en présentiel ou à distance.

Ces résultats sont communiqués au jury d'examen.

**b. Examen final**

### III. Organisation des épreuves

#### **a. Règlement des examens :**

Le **règlement de la formation et de l'examen** doit être publié obligatoirement et porté à la connaissance des stagiaires dès l'inscription. Il est en ligne sur plate-forme SONATE MOODLE.

La signature du dossier d'inscription par le candidat indique qu'il a pris connaissance du règlement.

#### **b. Calendrier des examens :**

Le calendrier sera disponible sur la plate-forme (voir 1 - LE CALENDRIER DES PROMOTIONS).

Toutes les épreuves durent 3 heures, à l'exception des épreuves de français, de philosophie, mathématiques (DAEU B) et de langues vivantes (DAEU A et B) qui durent 4 heures.

#### **c. Inscription du candidat aux examens :**

##### **- Procédure:**

L'apprenant reçoit la « fiche d'inscription à l'examen », 2 mois avant les épreuves, cette fiche permet à l'apprenant :

- de choisir le lieu de passage des examens : chaque candidat doit impérativement retourner à l'université d'inscription cette fiche (par courrier, mail). Les épreuves peuvent donc se dérouler dans une des universités partenaires, quelle que soit l'université d'inscription du candidat (dans ce cas, le responsable administratif de l'université d'inscription prévient l'université de passage d'examen et envoie une copie du dossier administratif : carte étudiante, fiche d'inscription aux examens...)
- de modifier le choix des modalités d'examens : compensable ou capitalisable.

(La fiche peut être envoyée par le biais de la plate-forme, module «Espace administratif », en pièce jointe ou directement déposée dans la partie « Document » de ce module).

##### **- la « convocation aux épreuves » :**

Elle est envoyée au candidat 4 à 6 semaines avant les épreuves, indiquant les dates et lieux précis des examens.

##### **- Dérogations aux examens :**

Les publics inscrits dans une promotion n'ont pas le choix de la date des examens. Des demandes de report de formation et d'examens peuvent cependant être accordées par l'université, sous certaines conditions et dans certains cas après délibération du Comité de pilotage (CP) : par exemple dans le cas où l'apprenant est hospitalisé en cours de formation (sur présentation d'un certificat médical).

#### **d. Inscriptions des étudiants étrangers aux épreuves du DAEU :**

- pour les apprenants étrangers résidant en France : titre de séjour en cours de validité
- pour les apprenants étrangers résidant à l'étranger, il est recommandé à l'étudiant de s'inscrire sur la plateforme de Campus France quand cela est possible, ce qui pourra faciliter l'organisation d'un centre d'examen :
  - soit le candidat se déplace en France, auquel cas il doit être en possession d'un visa-concours
  - soit le candidat passe les épreuves dans son pays. Un protocole d'accord doit dans ce cas être signé entre l'université et l'organisme en question prêt à s'investir dans l'organisation des épreuves
  - Si l'organisation de ces examens occasionne des frais, ils seront à la charge du candidat.

#### IV- PROCÉDURE LIÉE AUX SUJETS D'EXAMEN

**a. Déroulement des épreuves :**

Les épreuves sont communes à toutes les universités du consortium : mêmes dates et mêmes heures, hormis pour les Amériques, Asie et l'Île de la Réunion (dû au décalage horaire).

Surveillance des épreuves : chaque université se charge d'organiser les examens selon son fonctionnement habituel (surveillance, arrêté, PV, feuille de présence...).

**b. Correction des copies :**

Les copies sont anonymes.

**c. Absence aux examens :**

Si un apprenant ne se présente pas aux épreuves choisies, il sera déclaré **défaillant** à ces épreuves mais conservera le bénéfice de la capitalisation des autres modules (à condition d'avoir au moins 10/20 à ces modules).

**d. Redoublement :**

Le stagiaire qui redouble doit obligatoirement s'inscrire sur l'année universitaire suivante. Il n'est pas possible de cumuler 2 inscriptions administratives sur la même année universitaire. Le stagiaire peut se réinscrire sans prendre de tutorat.

Seuls les droits d'inscription à l'université lui sont alors demandés.

**Interruption de l'accès à la formation :**

L'étudiant a pris l'engagement de passer les examens à une date fixe, l'accès à la formation est donc interrompue à la fin de sa formation ; excepté les quelques cas de dérogations exceptionnelles.

#### V. ORGANISATION DU JURY & REMISE DU DIPLOME

**a. Jury d'examen :**

Le jury SONATE est composé :

- du président de jury du DAEU en présentiel de chaque université partenaire
- et des enseignants qui participent à la préparation du DAEU SONATE.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

**b. Diplôme :**

Le diplôme DAEU n'est pas un diplôme SONATE.

Il est délivré par chaque université, après délibération du jury.

« Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971» (Article 6 de l'Arrêté du 3 août 1994).

**c. Relevé de notes, attestation de réussite et remise du diplôme :**

La proclamation des résultats se fait par voie d'affichage.

Un relevé de notes est envoyé aux candidats.

Une attestation de réussite est délivrée trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La remise du diplôme : la procédure administrative de remise des diplômes est différente selon les universités, le responsable administratif de chaque université doit informer les stagiaires des modalités.

Direction Formation Continue et Apprentissage Grenoble

MAQUETTE DAEU SONATE formation EAD				
DAEU A littéraire	ECTS	Volume horaire enseignement	Contrôle continu	Examen terminal
<b>2 matières obligatoires :</b>				
Français	0	80	CC	devoir écrit 4h
Langue vivante 1 (anglais ou allemand ou espagnol ou portugais)	0	80	CC	devoir écrit 4h
<b>2 matières optionnelles :</b>				
Histoire	0	40	CC	devoir écrit 3h
Géographie	0	40	CC	devoir écrit 3h
Philosophie	0	40	CC	devoir écrit 4h
Mathématiques	0	40	CC	devoir écrit 3h
Comptabilité	0	40	CC	devoir écrit 3h
Finances entreprises	0	40	CC	devoir écrit 3h
Métier de la santé	0	40	CC	devoir écrit 3h
Initiation au travail social	0	40	CC	devoir écrit 3h
Méthodologie (matière ne faisant pas l'objet d'une épreuve à l'examen)		30		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>270</b>		

DAEU B scientifique	ECTS	Volume horaire enseignement	CC	Examen terminal
<b>2 matières obligatoires :</b>				
Français	0	80	CC	devoir écrit 4h
Mathématiques	0	80	CC	devoir écrit 4h
<b>2 matières optionnelles :</b>				
Physique	0	40	CC	devoir écrit 3h
Chimie	0	40	CC	devoir écrit 3h
SVT	0	40	CC	devoir écrit 3h
Langue vivante 2 : anglais	0	40	CC	devoir écrit 4h
Comptabilité	0	40	CC	devoir écrit 3h
Finances entreprises	0	40	CC	devoir écrit 3h
Métier de la santé	0	40	CC	devoir écrit 3h
Initiation au travail social	0	40	CC	devoir écrit 3h
Méthodologie (matière ne faisant pas l'objet d'une épreuve à l'examen)		30		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>270</b>		

# ANNEXE 7

**RECAPITULATIF DES PROJETS\_COMMISSION FSDIE DU 12/02/2019**

N° *	ASSOCIATION	PROJET	RESUME PROJET	DATE(S)	LIEU	DEMANDE FSDIE UGA	PROPOSITION COMMISSION FSDIE
26	Licence 3 professionnelle tourisme et sport de nature - L3 pro GDOSSL	Projet d'échange éco-touristique avec la Guyane	La promotion de licence professionnelle GDOSSL présente sur Valence est également présente en Guyane dans la ville de Cayenne. Le projet consiste à réaliser un voyage d'étude sur la problématique d'un développement touristique guyanais éco-responsable qui s'appuie sur les richesses de l'écosystème et de la culture amazonienne tout en préservant cet environnement unique. De plus se rendre sur les terres guyanaises va nous permettre dans le cadre de notre cursus, d'y apporter des produits touristiques dans le respect de l'environnement, et faire des études sur le sport de nature à développer	Du 1er au 15 mars 2019	Autre	25 000,00 €	Défavorable
27	Club des étudiants en droit-économie	Challenge de l'étudiant	<p>Le Challenge de l'Etudiant est un événement annuel organisé par les associations étudiantes de Valence et de ses alentours, réunissant plus de 6 000 étudiants de tous horizons. Pendant ce week end, les bureaux des étudiants (BDE) et leurs étudiants défendent les couleurs de leur école en s'affrontant dans des épreuves sportives et des jeux. Il s'agit du plus grand événement étudiant de Drôme/Ardèche.</p> <p>Cette année, le Challenge se déroulera du 22 au 24 Mars.</p> <p>L'organisation est gérée par l'Association Valentinoise des Etudiants (AVE, association fédératrice), en partenariat avec la mairie de Valence. Elle met en place un service de sécurité ainsi qu'un service de secours (Croix Rouge) pour encadrer l'événement. Des stages de sensibilisation et de prévention des risques en milieux festifs, proposés par l'ADUDA, sont également suivis par les membres d'associations qui participeront à l'organisation.</p> <p>Les valeurs défendues lors de cet événement sont : la convivialité, la solidarité et le fair-play.</p> <p>Chaque BDE doit alors déposer un thème qui caractérisera l'ensemble de leur action. Ainsi, un stand, un char pour le défilé dans les rues de Valence et d'autres animations sont à prévoir en suivant le thème choisi.</p>	22, 23 et 24 mars 2019	Région valentinoise	3 226,00 €	Défavorable
31	PEPS	Projet Togo 2019	<p>Notre association PEPS (Projet Etudiant Pour la Solidarité), constituée d'étudiants dans le domaine de la santé à l'Université Grenoble Alpes, a pour projet la prévention du paludisme dans le village d'Amakpapé au Togo, avec le soutien de l'ONG togolaise Djidjilé. Nous sommes cette année 8 étudiants de médecine et de pharmacie à porter ce projet.</p> <p>Pour mener à bien ce projet nous avons besoin de collecter des fonds destinés à l'achat de moustiquaires que nous distribuerons une fois sur place. Nous sensibiliserons également la population aux modalités de transmission du paludisme et aux moyens de l'éviter.</p>	du 1er juillet au 31 juillet 2019	Autre	2 000,00 €	Défavorable
34	ADSV	Demande de subvention pour l'achat des packs dans le cadre du challenge de l'étudiant	<p>Comme chaque année notre association participe au Challenge de l'étudiant.</p> <p>Le Challenge de l'étudiant est un événement valentinois unique en France et incontournable depuis 1989. Celui-ci permet aux étudiants des différentes écoles de la fédération de l'AVE de se rencontrer et de passer un moment convivial. Le Challenge est une manifestation qui permet de dynamiser Valence et de souder les étudiants des diverses écoles. Il se déroule sur un week-end durant lequel les diverses écoles de Valence et son agglomération s'affrontent lors de différents jeux et sports.</p> <p>Pour cela, chaque association doit choisir un thème et en fonction de celui-ci ; construire un char (permettant de défilé dans les rues de Valence le samedi matin). Il faut également réaliser un bar qui sera présent tout au long du week-end sur les lieux de événements.</p> <p>Le challenge reste avant tout une compétition pendant laquelle chaque école défend ses couleurs grâce au thème choisi par celle-ci mais également au travers des différentes épreuves sportives. Malgré cette compétition, le challenge est avant tout un événement où bonne humeur et fair-play sont de rigueur.</p> <p>Pour se distinguer de chaque écoles nous réalisons un pack pour chaque étudiant dans le cadre notre thème .</p> <p>Ce pack regroupe un t-shirt ,un bas ,des accessoires et tout cela afin de former un déguisement à l'image du thème choisi par notre école.</p> <p>Ce pack est ensuite mis en vente à un certain prix ,nous essayons de minimiser les coûts afin que le prix du pack soit accessible à une majorité d'étudiants .</p> <p>Bien sûr les sportifs qui eux participent aux épreuves bénéficient d'un tarif beaucoup moins élevés .</p>	22,23,24 mars 2019	Région valentinoise	1 000,00 €	Défavorable

36	GACO Crescendo	Campus en fête	<p>L'association GACO CRESCENDO, BDE de la filière GACO Musique, sollicite la FSDIE pour une demande de subvention pour le Festival Campus en Fête, qui se déroule chaque année courant mars.</p> <p>La huitième édition de Campus en Fête se déroulera sur 3 jours, les 20, 21 et 22 mars 2019.</p> <p>La principale volonté de Campus en fête est de promouvoir la culture sur les différents Campus de l'Université Savoie Mont Blanc et de toucher un maximum d'étudiants. C'est aussi une belle occasion de faire vivre les campus pendant ces 3 jours, autour de la culture, de la fête, de l'échange et des rencontres entre étudiants de diverses formations.</p> <p>Le festival Campus en fête se destine principalement à tous les étudiants de l'USMB, principalement ceux du Campus du Bourget, de Chambéry et de Jacob-Bellecombette. Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique intercampus, inter-étudiants, inter-formations.</p> <p>Nous projetons d'élargir certains événements au campus d'Annecy pendant le Festival.</p> <p>En ce qui concerne les lieux de spectacles, le festival Campus en fête est itinérant pendant les 3 jours. Les midis, des concerts seront organisés sur le Campus du Bourget, à l'Espace de Vie Étudiante, sur le campus de Jacob, où encore à la salle de spectacle de la Traverse. Le soir, les spectacles se dérouleront plutôt vers le centre de Chambéry, dans des bars partenaires (le Charly's, le B'Rock), à la Soute, la Chapelle Vaugelas où encore au Musée des Beaux Arts afin de réunir sur un point central les étudiants de tous les campus.</p> <p>L'équipe qui travaille pour Campus en fête est le bureau GACO CRESCENDO, avec l'aide et les conseils de professeurs et intervenants de l'IUT et de l'Université.</p> <p>En ce qui concerne la programmation musicale, nous tenons à diversifier au maximum les genres musicaux afin de toucher un public toujours plus large. D'autres part, nous tenons à faire venir des groupes plus ou moins connus, afin de faire venir du monde mais également de faire découvrir des groupes émergents de la région.</p> <p>Cette année, nous tenons à promouvoir le pluri-artistique sur le festival, qui, en plus de présenter de la musique, présentera aussi des arts visuels, de la danse et de la photographie. Cela permettrait au festival de proposer un programme éclectique pour faire valoir la diversité de l'art et de la culture auprès des étudiants à travers notre festival.</p> <p>Ainsi, nous tenons à faire de Campus en fête 2019, un festival sous le signe du dynamisme, de la culture, du partage et de la fête !</p>	20, 21, 22 mars	Région grenobloise	3 000,00 €	Défavorable
37	Kinographe	Marius - Simon	<p>"Marius - Simon" est un projet de création et de diffusion d'une vidéomusique d'environ 4 minutes et 30 secondes.</p> <p>Le point de vue particulier de ce clip est d'essayer d'aborder avec une certaine légèreté et par l'humour le souvenir d'un être cher qui a malheureusement disparu. Le protagoniste, Marius (Marc Bouttin), a perdu son meilleur ami, Simon, il y a plusieurs années. Ils étaient très complices et toujours pleins d'énergie. Le film tente donc de raconter, de manière joyeuse, avec de la bonne humeur, comment les souvenirs de Simon aident Marius dans sa vie de tous les jours à faire les bons choix, à s'émerveiller de ce qui l'entoure et de profiter de chaque instant.</p> <p>Le personnage de Marius sera joué par Marc Bouttin, le chanteur du même nom, et Simon par Hugues Heron qui est à l'aise avec un jeu très physique. En effet, le personnage de Simon sera retravaillé, en post-production, à partir des mouvements de l'acteur pour le transformer en une silhouette colorée et cartoonesque. Ses mouvements seront exagérés pour rendre son langage corporel particulièrement atypique, voire drôle.</p> <p>Simon va apparaître dans le monde de Marius à des moments précis de sa vie pour lui donner des coups de pouces, l'amuser ou l'aider. Nous parcourrons alternativement le monde de Marius puis l'univers extravagant de Simon.</p> <p>Outre la fabrication du film (écriture, préparation, tournage, post-production, effets spéciaux), l'enjeu aujourd'hui lorsqu'on fait un projet de la sorte est de bien en organiser la diffusion et la promotion afin de toucher un maximum de personnes.</p> <p>La diffusion de ce film se fera donc d'abord dans des festivals et des projections seront programmées dans des cinémas à l'occasion de soirées organisées par des associations partenaires (à Paris, Lyon, Grenoble...) ou par Kinographe.</p> <p>Le film sera ensuite accessible en ligne et nous mettrons beaucoup d'énergie, utiliserons au maximum les réseaux sociaux et contacterons des médias indépendants, des magazines et des webzines spécialisés pour avoir des possibilités de relais auprès d'un public plus large.</p>	Tournage : 4 au 7 avril 2019	Région grenobloise	2 000,00 €	Défavorable
41	Humanité et Éthique Liées pour la Prévention en Santé	Permanences de psychologues sur le site Santé	<p>Ce projet est à l'initiative d'une dizaine d'étudiants du site Santé faisant partie de l'association Humanité et Éthique Liées pour la Prévention en Santé (HELPS).</p> <p>L'anxiété touche environ les deux tiers des étudiants en santé. En plus de la précarité financière partagée par tous les étudiants, l'emploi du temps universitaire des étudiants en santé limite leurs recours aux soins. Convaincu des spécificités de cette population en termes de risques psycho-sociaux, dont une part importante est liée aux études de santé, nous constatons l'absence de dispositif de protection pour les étudiants en souffrance. C'est pourquoi, il existe un besoin d'une permanence psychologique in-situ avec une écoute professionnelle que nous voulons développer.</p>	De mars 2019 à juin 2019 inclus	Région grenobloise	6 188,00 €	Défavorable
45	Noise Edition	Noise Fest'	<p>La Noise Edition est une association qui a pour but de pérenniser le Noise Fest', festival multi-artistique participatif, et d'assurer la création plusieurs autres événements culturels dans la région.</p> <p>Bâtie sur les mêmes valeurs et convictions que le festival, l'association aura comme objectif de valoriser l'échange et le partage culturel, encourager la mixité sociale, et promouvoir le « Vivre ensemble ».</p> <p>L'association, à travers ses événements souhaite mettre en valeur de nombreux artistes, et notamment les artistes locaux.</p> <p>Se sentant aussi concernée par les problématiques propre à notre société, elle développera au long terme un aspect social et solidaire, caractérisé par des interventions auprès de publics défavorisés.</p> <p>La Noise Edition orientera son développement vers une cohésion sociale et associative, et pour ce faire, nous avons la volonté de créer des partenariats avec le plus d'acteurs intervenant dans l'art, la culture et tout autre domaine se rapprochant de nos convictions.</p>	31 mai - 1 juin	Région grenobloise	6 000,00 €	Défavorable
29	ACTE (Agir Collectivement pour la Transition Ecologique)	Festival de la Mode de Demain	<p>Ce festival consiste en trois journées organisées sur le thème de la mode éthique et responsable. Il s'articulera autour d'un vide-dressing accompagné de nombreuses activités qui viendront graviter : présence active d'entreprises et d'associations du domaine de la mode éthique, ateliers créatif (fabrication de sa lessive maison et atelier customisation de ses vêtements), campagne de sensibilisation, projection de film, débats / conférences, expositions...</p> <p>Sans oublier la dimensions festive: musique, nourriture, boisson.</p> <p>Pour cela, nous allons investir l'espace d'EVE.</p>	Du 27 au 30 mars	Région grenobloise	2 500,00 €	2 000,00 €
39	AurorAlpes	Observation du ciel nocturne	Soirée de découverte du ciel nocturne à l'œil nu et au télescope depuis la terrasse de la Bastille.	Une fois par mois, chaque troisième jeudi : 21/03 ; 18/04 ; 23/05 ; 20/06 (décalable d'une semaine si mauvaise météo) ; renouvelable pour les prochaines années universitaire	Région grenobloise	3 800,00 €	240,00 €

42	Groupement d'Étudiants National En Pharmacie filière Internat	Organisation de la 52ème Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale à Grenoble	L'Association « Groupement d'Étudiants National En Pharmacie filière Internat » a l'honneur d'organiser la 52ème Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et en Biologie Médicale (FNSIP-BM), sur le thème de l'Innovation en Santé. Ce congrès se déroulera les 22 et 23 mars 2019 au sein de la faculté de Pharmacie et de Médecine de Grenoble. Cet évènement est l'occasion pour environ 200 internes en Pharmacie de la France entière de se rencontrer, d'échanger, de s'informer et d'aborder de nombreux sujets d'actualité comme l'organisation et l'avenir de la profession de pharmacien ou la présentation de réformes, et encore de renforcer leur formation scientifique. Ce symposium sera également ouvert au public et pourra intéresser plus particulièrement les étudiants de 2ème cycle des études pharmaceutiques et médicales, mais également les internes en Médecine et les responsables des différents secteurs du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes. Enfin, cette assemblée générale est l'occasion de renforcer la visibilité de la Faculté de Pharmacie de Grenoble ainsi que de l'Université Grenoble Alpes auprès des internes et futurs internes en Pharmacie de toute la France.	Cette assemblée générale aura lieu le vendredi 22 et le samedi 23 mars 2019.	Région grenobloise	4 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
28	Association des étudiants du Master SEST ou AMS	Les 12èmes « Rencontres Pros du Sport et du Tourisme »	Depuis plus de dix ans, l'AMS a le plaisir d'organiser les « Rencontres Pros du Sport et du Tourisme ». Pour cette 12ème édition, le thème choisi est « RH et management, quels challenges pour demain ? ». Il s'agit d'un événement ouvert aux professionnels comme aux étudiants afin d'échanger et débattre sur les problématiques actuelles concernant la transformation du marché du travail. La digitalisation de l'économie impacte fortement les parcours professionnels de l'ensemble des acteurs professionnels. La journée, articulée autour de conférences et de discussions, permettra aux étudiants et aux professionnels de mieux percevoir les enjeux RH de cette révolution numérique.	18 janvier 2019	Région grenobloise	900,00 €	<b>900,00 €</b>
30	Les Cinéphiles Anonymes	Les Cinéphiles Anonymes – Cycle « On ne rêve pas en couleurs »	Les Cinéphiles Anonymes ont programmé un cycle de projection de films « On ne rêve pas en couleurs » pour les mois de mars/avril. Les films retenus sont : PAPRIKA, de Satoshi Kon LE MIROIR, d'Andreï Tarkovski 8 ½, de Federico Fellini.	Mars / Avril 2019	Région grenobloise	350,00 €	<b>350,00 €</b>
32	Projection	GEActe&CO via l'association projection	Nous sommes 7 étudiantes en 2ème année de DUT GEA à Grenoble. Portées par le même désir, celui de créer un projet autour de l'humain nous avons décidé monter le projet GEActe&co- Projection. En effet notre IUT à créer avec des étudiants une associations qui recueille tout les projet des étudiants. cette association s'appelle Projection. À travers ce projet nous souhaiterions réduire les barrières qui se sont érigées entre les enfants handicapés et sans pathologies. Dans cette optique que nous allons réaliser un court métrage avec des enfants valides et handicapés du centre Loisirs Pluriel de Fontaine. Ce court métrage mêlant scènes fictives et réalité sera par lui suite diffusée dans certaines écoles primaires et collèges afin de sensibiliser les plus jeunes à l'acceptation du handicap. Nous aimerions aussi que cette belle aventure s'achève par la projection du film dans un cinéma, en compagnie de nos petits acteurs et leurs familles.	tournage du court métrage : 25-27 février diffusion courant mai	Région grenobloise	400,00 €	<b>400,00 €</b>
33	iGEM Grenoble	iGEM Competition - Equipe Grenoble-Alpes 2019	Compétition internationale de biotechnologie créée par le MIT, l'iGEM Competition rassemble chaque année à Boston des équipes étudiantes du monde entier. A la frontière de l'ingénierie et de la biologie de synthèse, l'objectif de ces championnats du monde est de présenter à l'automne 2019 un projet biotechnologique innovant, répondant à une problématique sanitaire, sociale ou encore environnementale. Composée de 13 étudiants issus des différents cursus universitaires grenoblois (UGA, INP, IEP, GEM), notre équipe a choisi de travailler sur la détection de la maladie de Parkinson dans les larmes des patients. Nous portons intégralement ce projet, de son élaboration jusqu'à la recherche de financements, en passant par l'organisation d'événements. Un réel projet d'entrepreneuriat se dessine donc en filigrane de cette riche initiative, à la croisée des sciences techniques et sociales. C'est dans ce contexte que nous sollicitons l'aide offerte par le FSDIE. Encourager un tel projet reviendrait à promouvoir une féconde action étudiante qui, de part son interdisciplinarité, correspond aux valeurs promues par l'Université Intégrée. De plus, soutenir ce concours de renommée internationale offrirait une visibilité de poids à l'UGA, aux côtés des meilleures universités Nord-Américaines et mondiales.	Du 01/01/19 au 04/11/19	Autre	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>
35	A Court de Son	Concert à EVE -Leïla Huissoud / Alice et moi / la Pieta	Il s'agit d'organiser une soirée de concerts de musique française actuelle à EVE, avec des artistes montante de la scène nationale. Ce projet est réalisé en collaboration avec Mix'arts, et est le deuxième concert d'A Court de Son à la programmation 100% féminine, toujours dans l'idée de promouvoir les figures féminines de scène musicale locale et nationale.	2 mai 2019	Région grenobloise	3 500,00 €	<b>3 500,00 €</b>
38	Etujuris	concours quintilien	Concours d'éloquence à destination de tout les étudiants de l'agglomération grenobloise, âgés de 18 à 25 ans, toutes filières confondues. la finale se joue entre 6 candidats.	6 avril	Région grenobloise	800,00 €	<b>800,00 €</b>

40	Etudi'en Scène	Festival étudi'en scène	<p>Le festival étudi'en scène est pensé comme un réel moment fort du théâtre étudiant au sein du campus sous la forme d'un festival de théâtre fédérant les différentes associations étudiantes de la métropole (Grenoble INP, IEPG, GEM, Les Bandits Manchots et troupes étudiantes amatrices). Le festival se déroulera du lundi 6 au vendredi 10 mai 2019. Nous proposerons deux représentations ou performances d'improvisation par soirée.</p> <p>Une soirée match d'improvisation, plus festive, aura lieu de 07 mai. Enfin une conférence sera organisée en journée afin d'offrir des réflexions sur les arts dramatiques.</p> <p>L'intégralité du festival sera gratuit et aura lieu sur le campus entre les salles EST, EVE et Aparté.</p>	Du 06 au 10 mai 2019	Région grenobloise	2 500,00 €	<b>2 500,00 €</b>
43	Grand Cercle	Equinox	<p>Equinox est un festival électro-rock ayant pour vocation de réunir étudiants et grand public autour d'un événement culturel grenoblois. Temps fort de l'année étudiante, Equinox permettra à des spectateurs de tous horizons de découvrir des artistes et groupes émergents et locaux. Pour les deux soirées, l'objectif est de proposer une programmation éclectique et variée en permettant au public étudiant de découvrir la richesse de la scène locale et française plus largement. La réédition du festival (anciennement Sound of Spring) nous permet de bénéficier de la confiance des bookers et des labels acquise avec le temps, il permet de plus d'entretenir ces liens et participe au rayonnement de l'UGA dans la région.</p>	21 et 22 mars 2019	Région grenobloise	800,00 €	<b>800,00 €</b>
44	La Fab' des Arts	Plantes et Pornographies. La singulière et véridique histoire d'Emma Eisenstein, artiste et anthropologue.	<p>Plantes et pornographies est un triptyque performatif qui invite à la redécouverte des travaux anthropologiques et artistiques d'Emma Eisenstein, ethnobotaniste suisse et personnalité iconoclaste inconnue du grand public. De ses dessins et de ses écrits, de tout ce qu'elle seule nous rapporte de son terrain chez les Kôoutaoulô, de ses inventions irréalisées et de sa biographie tumultueuse, faire une exposition, un documentaire, un livre, une pièce de danse, des expérimentations au croisement de l'art, de la science et de l'expérience des sens.</p> <p>Très concrètement les spectateurs sont invités à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) une exposition regroupant des archives scientifiques (écrits, objets), historiques (photos, correspondance) et artistiques (dessins, machines) relatant la vie d'Emma Eisenstein et ses travaux, notamment sur les pratiques sociales et rituelles des Kôoutaoulô, indiens du Mato Grosso brésilien.</li> <li>2) une performance mêlant théâtre, danse contemporaine et musique live, retraçant à la manière d'un collage fantasmagorique la vie et les découvertes d'Eisenstein</li> <li>3) un grand banquet partagé, où l'on mange, boit, discute et aussi participe à des performances intimistes pour 1, 2 ou 3 spectateurs (massages sonores, danses privées, interviews, balades silencieuses, enregistrements...)</li> </ol>	De maintenant à octobre 2019	Région grenobloise	4 000,00 €	<b>4 000,00 €</b>
46	BDE STAPS Grenoble	Journée Nationale du Sport et du Handicap 2019	<p>La Journée Nationale du Sport et du Handicap 2019 est découpée en trois volets :</p> <p>Le premier est la présence d'activités physiques adaptées à tout handicap ainsi que l'initiation à des activités manuelles et sensorielles pour proposer aux participants de s'initier aux situations de handicap pour souligner les contraintes quotidiennes que vivent ces personnes.</p> <p>Le deuxième volet est la mise en relation entre les étudiants, des professionnels de la santé et les structures locales spécialisées dans le handicap afin de créer un lien entre le monde étudiant STAPS et le milieu professionnel. Ainsi, la présence d'un village partenaire regroupant les professionnels sera installée dans l'optique de faire éclore des partenariats en vue de stages et/ou emplois.</p> <p>Enfin, le dernier volet est celui de la mise en place de colloques et/ou tables rondes sur le thème du «sport et handicap» ayant pour but de faire intervenir des personnalités importantes dans ce secteur et ainsi favoriser un moment d'échange entre tous les acteurs de la journée. Ce dernier temps consiste à mettre en place un échange entre les professionnels, les étudiants et le grand public.</p>	Mercredi 27 mars 2019	Région grenobloise	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
						77 964,00 €	22 490,00 €

Non éligible	Défavorable
Favorable	Montant FSDIE revus à la baisse
Reporté à la prochaine Commission	Annulé